

Procès-verbal

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Le mardi 28 mars 2017

À 20 h 30 – Salle l'Amphi Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents:

Commune	Nom	Prénom	MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier
BANNES	LAVOUE	Christian	MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline	MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
BAZOUGERS	FERRAN	David	MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
BAZOUGER	LANDELLE	Jérome	MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
			MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal	MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude
BOUERE	MAHIEU	Céline	SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc	SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
COSSE EN CHAMPAGNE	HERBERT	Christian	SAINT LOUP DU DORAT	GILBERT	Henri
GREZ EN BOUERE	PERTHUE	Evelyne	VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
GREZ EN BOUERE	GAUDIN	Joseph	VAL DU MAINE	RICORDEAU- MAILLET	Martine
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
LA CROPTE	LAMBERT	Paul	VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André
LE BURET	PENNEL	Ludovic	VILLIERS CHARLEMAGNE	FRETIGNE	Cécile

<u>Étaient absents excusés</u>: Messieurs Langlois Gustave – Avallart Pierre - Lassalle Jean-François – Brault Jacques - Foucault Roland – Boisseau André a donné pouvoir à Gilbert Henri – Bréhin Jean-Claude – Madame Bruneau Sylvie a donné pouvoir à Boulay Christian.

Assistait également à la séance:

- Sylvie Landelle – DGS

Ordre du jour

Rapports Budgétaires 2017:

- 1. Economie,
- 2. Enfance, Jeunesse, Sports,
- 3. Collecte, traitement et prévention déchets,
- 4. Bureau Administration Générale,
- 5. Finances Budget primitif 2017 et vote des taux 2017

Dossier N°1 – Rapports budgétaires commission économique

Rapporteur : Jacky Chauveau, Vice-président en charge de la commission économique de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2017 de la commission économique, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

I - ACTION: MISSION ECONOMIQUE

A - Ambition du programme

Contribuer au développement économique du territoire et à l'emploi en favorisant l'accompagnement des porteurs de projets publics ou privés, en assurant un suivi des entreprises, et en encourageant la création et le développement des entreprises.

B - Objectifs 2017

- Encourager la création de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà en place
- Accroître la présence de la CCPMG auprès de l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire notamment par l'accompagnement du Club des Entrepreneurs
- Mettre en œuvre la Feuille de route en matière économique à l'horizon 2020
- Favoriser l'emploi sur le territoire
- Favoriser l'arrivée du Très Haut Débit sur le Pays de Meslay-Grez

C - Moyens mis en œuvre

Rapport I-01

MISSION ECONOMIQUE

La mission économique est assurée par 0,7 poste réparti entre un chargé de mission (50 %) et assistante (25 %).

Leurs missions sont:

- Appui aux porteurs de projets privés et publics
- Gestion des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprises
- Suivi des dossiers économiques
- Suivi et instruction des dossiers Initiative Mayenne
- Appui au Club des entrepreneurs



Rapport I-02

PRETS D'HONNEUR

- Prêts à taux 0 % aux créateurs de nouvelles entreprises. 56 dossiers sont actuellement en cours de remboursement.
- •Suite à la loi NOTRE et plus particulièrement au renforcement du rôle de la Région des Pays de la Loire désormais seule habilitée à attribuer certaines aides, une convention doit désormais être signée entre la Région, Initiative Mayenne et les EPCI afin de définir l'articulation du soutien au profit d'Initiative Mayenne. Elle prévoit également une dotation régionale versée au titre des fonds de prêts d'honneur permettant ainsi de financer chaque année l'octroi de prêts d'honneur et évitant ainsi aux EPCI d'abonder annuellement leur fonds de prêt.

Rapport I-03

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- •La Loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 implique que le Département ne peut plus attribuer d'aides aux entreprises en dehors des cas prévus par la loi. Désormais, concernant les Aides à l'immobilier d'entreprise, seuls les EPCI à fiscalité propre sont compétents pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leurs territoires. Ils peuvent déléguer au Département la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise. En 2016 : 9 EPCI ont décidé de déléguer au Département la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise, Entre 2011 et 2016, 5 opérations du Pays de Meslay-Grez ont bénéficié de ce dispositif (5 maîtres d'ouvrage privés et 2 publics) pour un total d'aides de 571 587 €
- Pour 2017, des échanges sont intervenus entre les EPCI et le Département concernant la délégation de compétence et les pistes d'évolution des critères d'attribution du dispositif.
- Proposition présentée par le Département :
 - Nature de l'aide : construction, extension et réhabilitation de locaux à usage industriel, artisanal de production ou tertiaire industriel de recherche, services aux entreprises à l'exclusion des activités à caractère principalement commercial
 - Bénéficiaires : Privés UNIQUEMENT
 - Aide : Aide de 20 % minimum de 10 000 € et plafonnée à 120 000 € (75 % pour la part départementale soit 90 000 € maximum et 25 % pour la part de l'EPCI soit 30 000 €)
- Les EPCI devraient donc désormais participer à hauteur de 25 % pour les demandes de subvention des entreprises de leur territoire.
- \bullet Une demande en ce sens a été faite par l'entreprise CEDRIS de Bazougers, dans le cadre de son projet d'extension de 450 $\text{m}^2.$
- •Budget 2017 : 15 000 €

Rapport I – 26

SOCIETE DES COURSES

Depuis 2014, la recette PMU est versée à la Communauté de communes. Ainsi, le Conseil communautaire a validé le principe de la signature avec la Société des courses d'une convention qui stipule que la CCPMG ne s'engage à verser la subvention à la Société des courses que dans le cadre où elle bénéficie d'un versement de produits de paris en ligne. En 2016, 52 749,02€ ont été versés par le PMU à la CCPMG et 26 374,51€ ont été reversés à la Société des Courses soit à hauteur de 50 % et dans la limite de 30 000 €.

Rapport I – 27

CLUB DES ENTREPRENEURS

Soutien administratif au Club des entrepreneurs du Pays de Meslay-Grez qui comprend 40 adhérents. En 2016, un nouveau Bureau a été élu avec pour Présidente Aurélie PELLOIN.

En 2017, le Club prévoit de visiter des entreprises, d'accueillir une conférence inter-club et d'organiser un tournoi de Dodgeball inter-entreprises. Il est proposé de verser une subvention de 250 € pour l'organisation de cette manifestation.

28 mars 2017

Rapport I-28

AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Dans le contexte national « France Très Haut Débit », le Conseil Départemental de la Mayene a réalisé une première phase de montée en débit entre 2013 et 2016
- •La Commission des Maires, lors du Débat d'Orientation budgétaire 2016, a souhaité retenir le scénario prévoyant 100 % du territoire couvert par le FTTH. Pour honorer ce scénario il sera nécessaire de mobiliser les crédits pouvant être attribués dans le cadre des différents contrats (Département-Région) : une subvention à hauteur de 640 826 € a été inscrite en ce sens dans le cadre du Contrat de territoire avec le Conseil Départemental pour une dépense de 1 750 000 €. Dans le cadre du DOB 2017, un recours à la fiscalité locale a également été acté.
- •La participation financière des territoires a été revue à la baisse (200 € à 250 €/prise au lieu de 500 €) soit un total de <u>1,4 à 1,8 M €</u> pour l'ensemble du territoire du Pays de Meslay Grez (7 242 prises).
- •Le marché de délégation de service public est en cours. La consultation des opérateurs suite à l'avis de DSP s'est clôturée le 6 septembre. 6 candidatures ont été déposées par des entités ou des groupes d'entités. Les offres ont été remises, analysées et les auditions sont en cours. Le lauréat sera désigné avant l'été.

D – Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2016	BUDGET 2017			
	Récapitulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	
Rapport I-1	Mission Economique	-49 921,73 €	39 665,00 €	0,00€	-39 665,00 €	
Rapport I-2	Prêts d'honneur	-4 520,00 €	4 730,00 €	0,00€	-4 730,00 €	
Rapport I-3	Immobilier d'entreprise		15 000,00 €	0,00€	-15 000,00 €	
Rapport I-26	Société des courses	26 374,51 €	27 000,00 €	54 000,00 €	27 000,00 €	
Rapport I-27	Club des entrepreneurs	-189,50 €	550,00 €	300,00 €	-250,00 €	
Rapport I-28	Aménagement numérique	0,00€	700 000,00 €	700 000,00 €	0,00€	
TO	OTAL Mission Economique	28 256.72 €	786 945.00 €	754 300.00 €	-32 645.00 €	

II - ACTION : AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

A - Ambition du programme

- Favoriser le développement économique du Pays par une offre de terrains disponibles répartie sur l'ensemble du territoire et capable de répondre aux différentes demandes.
- Encourager la création, la reprise et le développement d'entreprises artisanales en proposant des terrains adaptés.
- Contribuer au maintien des entreprises déjà implantées sur le territoire, en développant les infrastructures à leur service.



B - Objectifs 2017

 Accroître l'offre et la qualité de terrains disponibles dans un souci d'aménagement du Pavs.

28 mars 2017

- Anticiper le développement des zones d'activités au travers l'acquisition de terrains
- Répondre à la demande d'entreprises déjà installées en mettant en œuvre les solutions répondant à leur problématique.

C- Moyens mis en oeuvre

Rapport I - 04

ZA DE LA GUITERNIERE – MESLAY DU MAINE

- La réfection du dernier tronçon sera réalisée en 2017 entre la voie verte et la patte d'oie. Estimation des travaux : 40 000 € HT. Une réfection de la voirie en PATA de la rue des Combattants est également nécessaire pour un coût de 1 225 €.
- En 2017, il est également prévu de réaliser des travaux de récupération des eaux de pluie avec la création d'un bassin de 80 m3, Coût des travaux : 4 000 €.

Rapport I-05

ZA DE LA CHALOPINIERE – MESLAY DU MAINE

•Dans le cadre de la construction du bâtiment Methodes-usinage sur la ZA de la Chalopinière, des travaux de viabilisation et d'accès à la parcelle sont en cours. C'est l'entreprise Lochard Beaucé qui effectue les travaux pour un marché d'un montant de 16 024 € HT.

Rapport I – 06
ZI DES SPORTS – MESLAY DU MAINE



Rapport I - 07

ZA DU POTEAU - VILLIERS CHARLEMAGNE

- Transfert de terrain avec l'Etat: Un premier bornage a été réalisé. Le Conseil communautaire dans sa séance du 20 décembre 2016 a validé l'achat des parcelles cadastrées D711, 712 et 713 soit 6 917m² auprès de France Domaine au prix de vente 1 €/m² soit 6 917 €. L'acte est en cours.
- Reste encore à borner et acquérir une partie de la parcelle D589 pour une surface d'environ 2000m² qui sera également à acquérir auprès de France Domaine au prix de vente de 1 €/m² soit 2 000 € environ.
- Vente de terrain Le communautaire du 20 décembre 2016 a validé la vente d'une partie des terrains acquis à France Domaine soit 3 757 m² à Mickaël LEROY au prix de 6,5 €/m², à Villiers Charlemagne. couvreur Communauté de communes a également été sollicitée par Mr Jouare, garagiste à Villiers Charlemagne, pour acquérir du terrain actuellement propriété de l'Etat dont le bornage a été demandé.



Rapport I-08

ZA DE ST LOUP DU DORAT

*La commune de St Loup du Dorat a été contactée par plusieurs entreprises qui souhaiteraient construire un bâtiment pour leur entreprise sur la commune, mais pas sur la surface restante de la ZA, compte-tenu du peu de visibilité qu'elle offre. Aussi, la commune souhaiterait pouvoir modifier le zonage actuel de son terrain de foot (actuellement NC) afin de permettre la création d'une nouvelle zone (transfert du restant disponible de la ZAE actuelle). Une déclaration de projet doit être réalisée en ce sens.

Rapport I-09

ZA DE BAZOUGERS

- •Dans le cadre des travaux d'extension de Réamétal, la Communauté de communes doit réaliser une placette de retournement afin de permettre l'accès à cette extension. Coût des travaux : 16 300 €
- •Dans le cadre de la mise en place d'un pylône pour la couverture téléphonique de Bazougers et ses alentours, il est prévu la vente au SDEGM d'un terrain d'environ 280m² à 30€ soit un total de 8 400 €. Le conseil communautaire, dans sa séance du 20 décembre 2016, a validé la vente.

Rapport I-10

ZA DE GREZ EN BOUERE

Rapport I – 11 ZA DE BOUERE

Rapport I-12

ZA DE VAL DU MAINE

•En 2016, le groupe TDF a souhaité louer un terrain sur la commune de Val du Maine afin d'y édifier un pylône supportant les antennes. Le conseil communautaire en date du 27 septembre 2016 a validé le projet de bail qui a été signé le 3 novembre 2016

Rapport I – 13

ZA SURFACES DISPONIBLES

- •En 2017, il sera nécessaire d'avancer sur l'acquisition de terrains à Bazougers, la zone ne disposant plus de surfaces disponibles suffisantes.
- Par ailleurs, des réflexions devront être engagées avec Meslay du Maine afin d'avancer sur les besoins en matière de zones d'activités « vitrines ».

D - Budget consacré

SY	NTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017		
	Récapitulatif des actions	Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-4	ZA intercommunale de la Guiternière	-16 320,57 €	79 288,00 €	17 158,33 €	-62 129,67 €
Rapport I-5	ZA intercommunale de la Chalopinière	0,00€	29 369,00 €	10,00 €	-29 359,00 €
Rapport I-6	ZI intercommunale des sports	-13 796,02 €	1 465,00 €	2 147,00 €	682,00 €
Rapport I-7	ZA intercommunale Villiers-Charlemagne	-16 398,50 €	23 017,00 €	45 171,50 €	22 154,50 €
Rapport I-8	ZA intercommunale de St Loup du Dorat	-699,00 €	992,00 €	1 809,00 €	817,00 €
Rapport I-9	ZA intercommunale de Bazougers	-62 368,78 €	19 810,00 €	9 063,00 €	-10 747,00 €
Rapport I-10	ZA Grez en Bouère	6 555,10 €	2 330,00 €	1 080,00 €	-1 250,00 €
Rapport I-11	ZA Bouère	-9 151,84 €	9 462,00 €	283,00 €	-9 179,00 €
Rapport I-12	ZA Val du Maine	-32 313,78 €	550,00 €	1 440,00 €	890,00 €
	TOTAL Zones d'activités	-144 493 39 €	166 283 00 €	78 161 83 €	-88 121 17 €

FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT

SY	NTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	E	BUDGET 201	7	
	Récapitulatif des actions	Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG	
Rapport I-4	ZA intercommunale de la Guiternière	-16 320,57 €	26 488,00 €	8 497,33 €	-17 990,67 €	
Rapport I-5	ZA intercommunale de la Chalopinière	0,00€	29 369,00 €	10,00 €	-29 359,00 €	
Rapport I-6	ZI intercommunale des sports	-706,30 €	1 465,00 €	0,00€	-1 465,00 €	
Rapport I-7	ZA intercommunale Villiers-Charlemagne	-5 327,42 €	7 200,00 €	1 251,50 €	-5 948,50 €	
Rapport I-8	ZA intercommunale de St Loup du Dorat	-699,00 €	175,00 €	992,00 €	817,00 €	
Rapport I-9	ZA intercommunale de Bazougers	-62 368,78 €	19 810,00 €	9 063,00 €	-10 747,00 €	
Rapport I-10	ZA Grez en Bouère	6 555,10 €	2 330,00 €	1 080,00 €	-1 250,00 €	
Rapport I-11	ZA Bouère	-9 151,84 €	9 462,00 €	283,00 €	-9 179,00 €	
Rapport I-12	ZA de Val du Maine	-32 313,78 €	550,00 €	1 440,00 €	890,00 €	
	TOTAL Zones d'activités	-120 332.59 €	96 849.00 €	22 616.83 €	-74 232.17 €	

IV - ACTION : BATIMENTS INDUSTRIELS

A - Ambition du programme

 Encourager et accompagner le développement économique du territoire grâce à une offre immobilière attractive, de qualité, pour attirer de nouvelles entreprises et répondre aux nouveaux besoins de celles déjà en place.

28 mars 2017

B - Objectifs 2017

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire
- Encourager l'installation de nouvelles entreprises par la construction ou l'acquisition de bâtiments
- Accompagner le développement d'entreprises déjà en place en construisant des bâtiments adaptés à leurs besoins

C - Moyens mis en œuvre

Rapport I – 14 SOTIRA

- En novembre 2016, l'entreprise SOTIRA a été placée en redressement judiciaire et un plan de sauvegarde de l'emploi a été lancé en janvier. L'entreprise employait 150 personnes.
- Provisions pour risque : Impayé 2016 : 109 865 €. Il est proposé de provisionner cette somme.

Rapport I-16

ATELIER RELAIS A MESLAY DU MAINE

 Depuis décembre 2012, location de l'ensemble du bâtiment à une seule entreprise, CEROP53.

Rapport I – 18

ATELIER RELAIS A GREZ EN BOUERE

Suivi du bail commercial en cours avec Sodafgéo depuis juillet 2012.
 Contacts en cours concernant la vente du bâtiment.

Rapport I – 22

METHODES USINAGE

- L'entreprise a sollicité la CCPMG pour leur construire un bâtiment sur le terrain situé à proximité de leur lieu d'implantation actuel
- Il s'agit de construire un bâtiment de 350 m² environ comprenant une partie administrative de 90 m² et une partie atelier technique de 240 m²





DEPENSES								
	CC 30/06/15	BP 2016	Stade APS	CC 27/09/16	Offre actualisée au 10/03/17			
Travaux	460 000,00€	315 000,00€	315 000,00€	367 300,00 €	321 427,00 €			
Architecte	55 000,00€	31 280,00 €	31 280,00 €		35 591,00€			
Etudes	14 000,00 €	10 000,00€	10 000,00€		8 940,00€			
Terrain	14 300,00 €	16 250,00€	16 250,00€	16 250,00€	16 042,00€			
TOTAL	543 300,00 €	372 530,00 €	372 530,00 €	383 550,00 €	382 000,00 €			
		RECETTI	ES					
DETR	211 600,00€	109 884,00 €	183 140,00€	132 990,00€	139 224,00 €			
CD53	0,00€			76 710,00€	71 587,00€			
CCPMG	331 700,00€	262 646,00€	189 390,00€	173 850,00€	171 189,00 €			
TOTAL	543 300,00€	372 530,00 €	372 530,00 €	383 550,00 €	382 000,00 €			

- Les travaux ont débuté en octobre 2016 et se termineront en mai 2017
- La mise à disposition du bâtiment à l'entreprise se fera en bail commercial pour un loyer à hauteur de 1 500 € mensuel maximum

Rapport I – 23

BATIMENT INDUSTRIEL A VILLIERS CHARLEMAGNE

- L'entreprise BAULAIN avait sollicité la CCPMG pour mettre en place un crédit-bail sur ce bâtiment de 1 140 m² à compter de janvier 2016 sur une durée de 15 ans. Depuis, Mr Baulain a souhaité céder son entreprise à l'un de ses salariés, Mr Deparis. Au 1er novembre 2016, Mr Deparis a créé la SARL Eener avec pour nom commercial Atelier Baulain.
- Le conseil communautaire en date du 29 novembre 2016 a autorisé la mise en place d'un crédit-bail avec la SARL Eener

Rapport I-25

BATIMENT LINPAC PLASTIC

- •L'entreprise d'emballage pour produits alimentaires Linpac dont le siège social est à Pontivy, a fermé sa filiale située à Ballée le 30 octobre. 32 salariés étaient employés.
- •La société a entrepris de vider l'ensemble des locaux et de les remettre en état (désamiantage, sécurisation...) afin de les rendre disponibles depuis le 15 janvier.
- L'ensemble immobilier est composé de :
- •-1 bâtiment (construit en 1972), de 2 200 m² comprenant 200 m² environ de bureaux et 2000 m² d'atelier (dont une partie à 12,5 m de hauteur)
- •-1 bâtiment récent de 400 m²
- •-1 bâtiment de 1 000 m² de stockage, simple peau
- •-33 100 m² de terrain
- Linpac plastic souhaite se séparer du bâtiment et donc ne veut pas le mettre en location.
- •Linpac ne souhaitant pas louer le bâtiment, la CCPMG a rencontré l'entreprise pour envisager l'acquisition de l'ensemble immobilier. Après négociations, le prix de vente du bâtiment est de 362 000 € (Frais d'agence inclus) + 25 600 € de frais de notaire.
 - Site (bâtiment et terrain): 345 000 € (hors régul TVA),
 - Frais d'agence :17 000 € HT soit 20 400 € TTC
 - Frais de notaire : 25 600 €
- Ce projet doit prendre en considération la demande en matière de terrain et de bâtiment identifiée sur le territoire et donc la nécessité de créer rapidement une zone d'activités sur la commune
- Il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires et de poursuivre les discussions



D – Budget consacré

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017			
Récapitulatif des actions	Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG	
Rapport I-14 Sotira /Sora	16 079,55 €	345 232,00 €	287 465,00 €	-57 767,00 €	
Rapport I-16 Atelier relais Meslay	27 687,66 €	5 430,00 €	32 962,00 €	27 532,00 €	
Rapport I-18 Atelier relais Grez en Bouère	10 575,18 €	14 960,00 €	195 865,00 €	180 905,00 €	
Rapport I-22 Méthodes-Usinage	-72 715,16 €	281 237,49 €	354 353,00 €	73 115,51 €	
Rapport I-23 Bâtiment Industriel à Villiers Charlemagne	11 953,66 €	31 617,00 €	164 310,00 €	132 693,00 €	
Rapport I-25 Bâtiment Linpac Plastic	0,00€	391 000,00 €	391 000,00 €	0,00€	
TOTAL Bâtiments industriels	-6 419,11 €	1 069 476,49 €	1 425 955,00 €	356 478,51 €	

FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT

SY	NTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017			
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG	
Rapport I-14	Sotira /Sora	16 079,55 €	345 232,00 €	287 465,00 €	-57 767,00 €	
Rapport I-16	Atelier relais Meslay	27 687,66 €	4 830,00 €	32 962,00 €	28 132,00 €	
Rapport I-18	Atelier relais Grez en Bouère	10 575,18 €	12 180,00 €	11 825,00 €	-355,00 €	
Rapport I-22	Méthodes-Usinage	0,00€	10 310,00 €	9 000,00 €	-1 310,00 €	
Rapport I-23	Bâtiment Industriel à Villiers Charlemagne	11 953,66 €	31 617,00 €	24 310,00 €	-7 307,00 €	
Rapport I-25	Bâtiment Linpac Plastic	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
	TOTAL Bâtiments industriels	66 296,05 €	404 169,00 €	365 562,00 €	-38 607,00 €	

V - ACTION : BATIMENTS ARTISANAUX

A - Ambition du programme

Encourager et accompagner le développement économique du territoire grâce à une offre immobilière attractive, de qualité, répondant plus particulièrement aux besoins du tissu artisanal.

B - Objectifs 2017

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises présentes sur le
- Accompagner le développement d'entreprises déjà en place en restant à l'écoute de leurs besoins
- Encourager la création d'entreprises par la construction en immobilier d'entreprises

C - Moyens mis en œuvre

Rapport I-15

ATELIER RELAIS A BAZOUGERS

Rapport I-17

CENTRE DE TRI DE LA POSTE A MESLAY DU MAINE

Rapport I-19

VILLAGE ARTISANS I

Suivi des baux des entreprises actuellement implantées dans les différents ateliers pour artisans. Au 1er janvier 2017, le loyer mensuel est de 3,26 € HT/m²

Bâtiment	Entreprises	Bail	Début
Grez en Bouère	SARL Gambert	Commercial	01/02/2009
Bouère	SM Toiture	Précaire	22/12/2014
Villiers Charlemagne	FYPAC Distribution	Précaire	01/02/2014

 L'entreprise SM Toiture devrait quitter le bâtiment de Bouère pour rejoindre celui de Grez en Bouère qui vient d'être construit et qui sera disponible au 1er mai 2017(voir fiche Village artisans III).



Rapport I – 20

VILLAGE ARTISANS II

 Suivi des baux des entreprises actuellement implantées dans les différents ateliers pour artisans. Au 1^{er} janvier 2017, le loyer mensuel est de 3,26 € HT /m²

28 mars 2017

Bâtiment	Entreprise	Surface	Bail	Début
BAZOUGERS - Module 1	Anthony MENARD	125 m²	Commercial (en cours)	1erjuil. 2014
BAZOUGERS - Module 2	EIRL AUFFAY	125 m²	Commercial	21 oct. 2011
MESLAYDU MAINE Module 1	ROUSSELET JC	125 m²	Commercial	2 nov. 2011
MESLAYDU MAINE Module 2	Méthodes-Usinage	125 m²	Commercial	29 oct. 2012
SAINT LOUP DU DORAT Modules 1 et 2	EOLIS	250 m²	Commercial	1erdéc. 2012
GREZ ENBOUERE	ORVELYS	196 m²	Commercial	1eraoût 2011
BOUERE	LIBRE	247 m²		

Rapport I – 21 VILLAGE ARTISANS III

■ Le Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, a validé le principe de construction d'un bâtiment artisan à Grez en Bouère sur la ZA du Stade – route de Château-Gontier

DEPENSES							
					Offre		
	CC 30/06/15	BP 2016	Stade APS	CC 27/09	actualisée		
					au 10/03/17		
Etudes et Travaux	195 000,00 €	228 328,00 €	205 000,00 €	228 230,00 €	227 425,00 €		
Architecte	25 000,00 €		13 328,00 €	16 256,00 €	26 256,00 €		
Etudes			10 000,00 €	17 414,00 €	9 990,00 €		
Terrain	5 000,00 €	10 075,00 €	10 075,00 €	10 075,00 €	7 208,50 €		
TOTAL	225 000,00 €	238 403,00 €	238 403,00 €	271 975,00 €	270 879,50 €		
		RECETTES	3				
CPER (Etat)	88 043,00 €	88 043,00 €	88 043,00 €	106 070,00 €	102 304,00 €		
DETR	- €	68 498,00 €	101 998,00 €	21 510,00 €	15 276,00 €		
CPER - NCR (Région)	68 250,00 €		0,00€	90 000,00 €	100 000,00 €		
CCPMG	68 707,00 €	81 862,00 €	48 362,00 €	54 395,00 €	53 299,50 €		
TOTAL	225 000,00 €	238 403,00 €	238 403,00 €	271 975,00 €	270 879,50 €		

- Les travaux ont débuté en octobre 2016 et se termineront en avril 2017
- L'entreprise SM Toiture qui souhaitait initialement s'installer à Grez en Bouère, occupe actuellement un bâtiment de la Communauté de communes à Bouère depuis décembre 2014. Souhaitant toujours s'installer sur la commune de Grez en Bouère, elle doit intégrer l'un des 2 modules qui sera construit dans cette opération.



Rapport I – 24

BATIMENT BAZOUGERS

•La mairie de Bazougers est propriétaire d'un bâtiment de 120 m² environ sur un terrain de 1 198 m² situé dans la ZA du Clos Macé à Bazougers. Initialement utilisé comme atelier technique par la commune, elle souhaite s'en séparer pour plus de praticité dans son organisation. Compte-tenu de son emplacement en zone d'activités et la communauté de communes ne disposant plus de locaux disponibles sur ce secteur, la communauté de communes doit se poser la question de l'intérêt ou pas de son acquisition. Cet espace présente également un intérêt dans le cadre de l'extension prévisionnelle de la déchèterie de Bazougers.



•La commune souhaite le vendre au prix de 60 000 €. Une estimation du bâtiment avait été effectuée par un agent immobilier pour un coût entre 55 000 € et 65 000 €, ainsi que par un notaire pour 60 000 €.

• Depuis, une rencontre a été organisée avec un futur locataire qui s'est engagé par courrier à louer le bâtiment en bail commercial pour un loyer de 300€HT/mois. Il serait loué en l'état, il prendrait en charge son aménagement (sanitaires, bureaux...). Dans 3 ans, il pourrait se porter acquéreur du bâtiment au prix de 50 000€. Dans l'attente de l'acquisition du bâtiment par la CCPMG, la commune de Bazougers lui louera le bâtiment en bail précaire à compter du 1er avril

D – Budget consacré

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	2016 BUDGET 2017				
Récapitulatif des actions	Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG		
Rapport I-15 Ateliers relais à Bazougers	-366,26 €	13 085,00 €	12 839,00 €	-246,00 €		
Rapport I-17 Centre de tri	13 733,16 €	2 535,00 €	15 720,00 €	13 185,00 €		
Rapport I-19 Village d'artisans 1	-1 396,38 €	25 460,00 €	17 710,00 €	-7 750,00 €		
Rapport I-20 Village d'artisans 2	26 861,68 €	48 905,00 €	628 050,00 €	579 145,00 €		
Rapport I-21 Village d'artisans 3	-99 534,14 €	170 243,21 €	268 807,35 €	98 564,14 €		
Rapport I-24 Bâtiment Bazougers	0,00€	61 200,00 €	63 000,00 €	1 800,00 €		
TOTAL Bâtiments artisanaux	-60 701,94 €	321 428,21 €	1 006 126,35 €	684 698,14 €		

FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT

SYNTHESE BUDGETAIRE E		BILAN 2016	BUDGET 2017		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-15	Ateliers relais à Bazougers	-366,26 €	12 120,00 €	12 839,00 €	719,00 €
Rapport I-17	Centre de tri	13 733,16 €	2 435,00 €	15 720,00 €	13 285,00 €
Rapport I-19	Village d'artisans 1	-1 396,38 €	23 760,00 €	16 010,00 €	-7 750,00 €
Rapport I-20	Village d'artisans 2	26 861,68 €	46 405,00 €	39 150,00 €	-7 255,00 €
Rapport I-21	Village d'artisans 3	-99 534,14 €	3 230,00 €	3 280,00 €	50,00 €
Rapport I-24	Bâtiment Bazougers	0,00€	1 200,00 €	1 800,00 €	600,00€

Synthèse des actions économiques

SYNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016		•	
	400.057.70.5	0.450.004.50.6		
TOTAL ACTIONS ECONOMIQUES	-183 357,72 €	2 152 984,70 €	3 145 512,18 €	992 527,48 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Rapport I - 01 - MISSION ECONOMIQUE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 02 - PRETS D'HONNEUR

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le Président à signer les conventions à intervenir entre la Communauté de communes, Initiative Mayenne et la Région des Pays de la Loire

Rapport I - 03 - IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 04 - ZA INTERCOMMUNALE DE LA GUITERNIERE BA ZA de la Guiternière Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées
- Valide les travaux de voirie tels que proposés
- Autorise le lancement des consultations relatives à ce projet.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés à intervenir ainsi que les avenants et tous documents inhérents au présent dossier.

Rapport I - 05 - ZA INTERCOMMUNALE DE LA CHALOPINIERE

BA ZA de la Chalopinère

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 06 - ZI INTERCOMMUNALE DES SPORTS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 07 - ZA INTERCOMMUNALE DE VILLIERS CHARLEMAGNE BA ZA Villiers Charlemagne

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 08 - ZA INTERCOMMUNALE SAINT LOUP DU DORAT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 09 - ZA INTERCOMMUNALE DE BAZOUGERS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 10 - ZA GREZ EN BOUERE

BA ZI Guiternière / Fresne / Grez / Bouère

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I – 11 - ZA DE BOUERE

BA ZI Guiternière / Fresne / Grez / Bouère

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I – 12 - ZA DE VAL DU MAINE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées



Rapport I - 13 - ZONES D'ACTIVITES : SURFACES DISPONIBLES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport

Rapport I - 14 - SOTIRA SORA - BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 15 - ATELIER RELAIS A BAZOUGERS

BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 16 - ATELIER RELAIS MESLAY (Ex-PEPINIERE D'ENTREPRISE) BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 17 - CENTRE DE TRI

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 18 - ATELIER RELAIS GREZ EN BOUERE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 19 - VILLAGE D'ARTISANS 1

BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 20 - VILLAGE D'ARTISANS 2

BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 21 - VILLAGE D'ARTISANS 3

BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées
- Autorise la location en bail commercial à l'entreprise SM Toiture d'un bâtiment à Grez en Bouère

Rapport I - 22 - METHODES-USINAGE

BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées
- Délégue au Bureau la finalisation des conditions de mise à disposition du bâtiment

Rapport I - 23 - BATIMENT INDUSTRIEL VILLIERS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I – 24 - BATIMENT BAZOUGERS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées
- Autorise l'acquisition du bâtiment à la commune de Bazougers au prix de 60 000€ HT
- Charge l'étude de Mte Laubreton, notaire à Meslay du Maine, de la rédaction de l'acte
- Autorise la location en bail commercial à l'entreprise VF Elec du bâtiment pour un loyer mensuel de 300 €HT



Rapport I - 25 - BATIMENT LINPAC BALLEE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées
- Délègue au Bureau la finalisation de l'achat du bâtiment

Rapport I - 26 - SOCIETE DES COURSES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Rapport I - 27 - CLUB DES ENTREPRENEURS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le versement d'une subvention à hauteur de 250 €

Rapport I - 28 - AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées

Dossier N°2 – Rapports budgétaires Enfance, Jeunesse, Sports

Rapporteur : Noëlle Launay, Vice-présidente en charge de la commission enfance, jeunesse, sports de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2017 de la commission enfance, jeunesse, sports les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

I - ACTION : COORDINATION

A – AMBITION DU PROGRAMME

Développement de la politique Enfance, Jeunesse et Sports sur l'ensemble du territoire du Pays de Meslay-Grez

Cohérence des actions proposées aux enfants et adolescents âgés de 0 à 25 ans du territoire.

Gestion du service Enfance Jeunesse et sports et de l'équipe pédagogique Soutien technique aux élus et aux professionnels de l'enfance, jeunesse du territoire

B - OBJECTIFS 2017

Maintenir la dynamique de développement engagée depuis 2004 sur les services que sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et le sport tout en prenant soin d'être au plus près des besoins de la population locale.

Continuer le travail engagé sur le Projet Éducatif Intercommunal

C – MOYENS MIS EN OEUVRE

Rapport VI - 01

COORDINATION

Le volet coordination du service Enfance Jeunesse et sports assure l'encadrement du personnel, la gestion financière des différents pôles (RAM, Jeunesse, Sport à l'école...) et leurs véhicules. Il assure également le suivi des contrats avec les partenaires institutionnels (CAF, MSA,...)



Pour les années 2016, 2017 et 2018 dans le cadre du renforcement de la coordination notamment dans la démarche du Projet Educatif Intercommunal, la CAF complétera son financement de l'action coordination à hauteur de :

28 mars 2017

2016: 12 574.36 euros (versement en 2017)

Le véhicule du Relais Assistante Maternelle a été acheté en 2016 pour 15 208€ (reprise incluse). Une demande d'aide à l'investissement a été faite auprès de la CAF à hauteur de 7000 €. (budget 2017).

• En 2017, 5 comités de pilotage (Petite-Enfance, Jeunesse, ALSH/extrascolaire, Ecoles/périscolaire et Sport) verront le jour pour le suivi de la mise en place des actions du Projet Educatif Intercommunal.

Rapport VI – 01 COORDINATION

Petite Enfance:

- Favoriser le partenariat entre les différents acteurs Petite Enfance sur le territoire (réseau petite enfance)
- 2) Diversifier les modes de garde collectifs en fonction des besoins en insistant sur les 10 communes jugées prioritaires par la CAF (Beaumont pied de Bœuf, Le Buret, Saint Charles, Arquenay, La Bazouge de Chémeré, Chémeré le Roi, Préaux, Bannes, Epineux le Seguin, Cossé en Champagne)
- 3) Mettre en place des actions d'accompagnement à la parentalité autour des 0/3 ans
- 4) Centraliser la communication sur les différentes actions (document unique d'accueil des 0-3 ans)
- 5) Favoriser l'accessibilité aux différentes structures en travaillant notamment la question du transport

Rapport VI – 01 COORDINATION

Enfance:

- Mettre en place une réflexion collective d'organisation des écoles pour favoriser et renforcer l'attractivité du territoire.
- 2) Travailler à la complémentarité, à l'harmonisation et à une mutualisation des accueils 3-12 ans (Harmonisation des tarifs, mutualisation des ressources humaines, coordination des offres de service...)
- 3) Proposer des modes de gardes sur des horaires atypique pour les enfants même après 3 ans
- 4) Travailler à la formation et à la professionnalisation du personnel
- 5) Développer la mise à disposition de moyens de transport pour les communes, les associations et la communauté de communes
- 6) Développer l'accompagnement à la parentalité (LAEP, café-parents...) en travaillant notamment à l'investissement des familles en difficultés
- 7) Maintenir la proposition d'actions sportives et culturelles dans les écoles (éducateurs sportifs, dumistes, sorties cinéma, sorties théâtre...)



Rapport VI - 01 COORDINATION

Jeunesse:

- 1) Développer des actions spécifiques pour les 10-13 ans à mi-chemin entre un fonctionnement ALSH et un fonctionnement accueil de jeunes.
- 2) Travailler à une tarification accessible à tous avec une modulation en fonction des quotients familiaux
- 3) Mettre en place un outil de communication pour maintenir ou créer du lien entre les familles et les acteurs éducatifs.
- 4) Impliquer les jeunes sur le territoire avec le développement de l'accompagnement de projets de jeunes et des chantiers argent de poche sur des actions innovantes (numérique, actions culturelles...)
- 5) Mettre en place des actions d'animations, d'information et de prévention en s'appuyant sur des outils en itinérance.

Rapport VI - 01 COORDINATION

Sport:

- 1) Mettre en place un encadrement de qualité mutualisé afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique et ainsi pérenniser la vie associative de l'ensemble du territoire
- 2) Développer des temps d'échanges entre les associations de manière globale, mais aussi spécifique (par activité) afin de réellement créer une synergie au sein de notre territoire en matière de projet sportif.
- 3) Voir à compléter et réhabiliter les besoins en équipements sportifs identifiés
- 4) Travailler à une harmonisation des subventions de fonctionnement aux associations sportives
- Créer des temps d'échanges entre les écoles et les associations pour donner du sens au projet éducatif et permettre l'entrée des associations à l'école en utilisant le temps des NAP
- Développer l'aide aux projets des associations (projets sportifs, associatifs, éducatifs) souvent inexistants.
- 7) Avoir une manifestation récompensant sportifs et bénévoles du monde associatif.
- 8) Conserver les cycles d'APS au sein des écoles et notamment sur les activités spécifiques (escalade, voile, natation) en mutualisant les transports pour aller vers les structures sportives

Rapport VI - 01 COORDINATION

Culture:

La commission culture réalisera, en 2017, en partenariat avec le conseil départemental, un audit de la politique culturelle du Pays de Meslay-Grez, les conclusions du PEI s'ajouteront aux conclusions de l'audit dans le cadre de la stratégie territoriale

•Rapport VI - 03

ENFANCE

•Le service Enfance Jeunesse accompagne les professionnels des ALSH et accueils périscolaires (classiques et TAP) du territoire par un soutien technique et pédagogique, mais aussi par la mise à disposition de malles pédagogiques et de personnels spécifiques (éducateurs sportifs).



• En 2016, un inventaire précis des malles pédagogiques à été fait et une plaquette à été réalisée afin de faire connaître le matériel moins emprunté.

28 mars 2017

- En 2016, il a été évoqué de réfléchir à un groupement de commande voir à une mutualisation des bases de données, concernant un logiciel de gestion des accueils de mineurs, ce qui permettrait sans doute à chaque collectivité de faire des économies et aussi de simplifier l'inscription des familles qui utilisent plusieurs structures sur le territoire. Ce projet n'ayant pas été réalisé en 2016 il est proposé d'y travailler courant 2017 pour une mise en place effective au 1er janvier 2018.
- Dans le cadre de l'opération 1max2sports, l'Educatrice sportive peut intervenir auprès des associations et des accueils collectifs de mineurs (ALSH, périscolaires, collèges). Le taux horaire de base pour la facturation en 2017 est de 27,98€ de l'heure (coût horaire de l'éducatrice sportive)
- Les membres du bureau propose de porter le tarif horaire d'intervention de l'éducatrice sportive à 30 € / l'heure.

D -Budget consacré

S	YNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	6 BUDGET 2017		
	Récapitulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01	Coordination	-37 810,73 €	43 840,00 €	22 264,00 €	-21 576,00 €
VI-03	Enfance	-110,63 €	870,00 €	710,00 €	-160,00 €
	•				
	Total Coordination	-37 810,73 €	44 710,00 €	22 974,00 €	-21 736,00 €

II - ACTION : PETITE ENFANCE

A - AMBITION DU PROGRAMME

Accompagner les Assistantes Maternelles et Parents en recherche de mode de garde dans leurs problématiques quotidiennes

Proposer des animations et une mise en réseau des professionnels de la Petite Enfance du territoire

Participer à la professionnalisation des Assistantes Maternelles

B - OBJECTIFS 2017

Adapter les temps de rencontres sur le territoire aux besoins des Assistantes Maternelles.

Maintenir le lien qui existe entre les professionnels de la petite enfance et le RAM

Mettre en place les projets validés dans le cadre du Projet Pédagogique 2013-2017(Corps, Musique, alimentation...)

Renouvellement projet agrément 2017-2021

C – MOYENS MIS EN ŒUVRE

Rapport VI - 02

RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Trois missions principales sont définies pour le RAM:

- · Mission d'information, tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance,
- · Mission d'animation et d'échanges autour des pratiques professionnelles,
- · Mission d'observation des conditions locales d'accueil de la petite enfance.

En 2017, plusieurs actions seront mises en place :

- Projets autour du corps
- **Projet musique**
 - Soirées d'échanges Projet livre
- Projet « Printemps des bébés lecteurs »

Mise à disposition de matériel pédagogique

Mise à disposition de documentation

28 mars 2017

Spectacles de fin d'année

Une enquête sera réalisée auprès des Assistantes Maternelles pour adapter les animations du RAM en fonction de leurs besoins.

Sorties

D -Budget consacré

S	YNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017		
	Récapitulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-02	RAM	-14 594,69€	42 355,00 €	38 198,00€	-4 157,00€
	Total Petite Enfance	-14 594,69 €	42 355,00 €	38 198,00€	-4 157,00€

III - ACTION : JEUNESSE

A - AMBITION DU PROGRAMME

Accompagner et soutenir les jeunes de 13 à 25 ans du territoire dans leurs projets et initiatives

Proposer des animations pendant les petites vacances scolaires et la période

Informer les jeunes sur différentes thématiques (logement, santé, emploi...)

B – OBJECTIFS 2017

- Assurer le suivi de nouveaux groupes et renforcer le suivi des groupes naissants.
- Continuer à assurer des partenariats durables et à proposer des animations communes avec les Accueils de Loisirs concernant l'âge « passerelle » (11-13
- Proposer de nouvelles animations aux jeunes du territoire
- Développer des groupes de jeunes dans les communes qui sont en demande
- Maintenir l'offre d'informations du PIJ

C - MOYENS MIS EN OEUVRE



Rapport VI – 04

JEUNESSE

A - suivi de projets

Les animateurs du service Jeunesse assurent le suivi de 8 groupes de jeunes (Arquenay, Ruillé, Grez, Le Bignon du Maine, Ballée, St Denis, Bazougers, groupe pêche) sur les week-ends (vendredi soir et samedi)

En 2017, sur les communes du Bignon du Maine et de Bazougers des groupes de jeunes sont en train de se constituer sous l'impulsion des élus municipaux, les animateurs participeront tout au long de l'année à la création de ces dynamiques.

B - Animations

Des animations seront proposées pendant les vacances scolaires :

- Sorties à la journée

- Séjours, neige, mer, plein air

- Kokoh-Lanta

- Bivouac Aventure
- Animations sur le territoire

- ...

Tarifs 2017:

Suite au PEI, il est proposé de faire une tarification plus appropriée a la population de notre territoire. Il est donc proposé de faire 3 tarifs par activités avec des quotients familiaux plus échelonné (QF<800; 800<QF<1200; QF>1200). L'objectif de cette ventilation des tarifs est d'avoir des actions abordables.

	Tranche 1 QF<800	Tranche 2 800 <qf<1200< th=""><th>Tranche 3 QF>1200</th></qf<1200<>	Tranche 3 QF>1200
Adhésion	1€	1€	1€
Séjour (prix par jour)	24€	27€	30€
Sortie	10€	11€	12€
Kokoh-Lanta	35€	40€	45€
Soirée animation	5€	6€	7€
Activité avec intervenant	5€	6€	7€
Séjour Automne	90€	95€	105€

Rapport VI - 05

POINT INFORMATION JEUNESSE

Malgré le petit nombre d'accueils (environ 50 par an) réalisé pour le PIJ, il est très important de garder sa place dans le réseau départemental afin d'orienter et d'informer les jeunes. Depuis 2013, la mise à jour de la documentation et l'accueil du public sont faits par le personnel de la MSAP, le suivi du réseau quant à lui est fait par le service jeunesse. En 2017, des animations seront proposées sur le même principe qu'en 2016 (Babysitting, jobs d'été, participation aux forums).

D -Budget consacré

S	YNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017		
	Récapitulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-04	Jeunesse	-30 490,13 €	74 510,24 €	38 368,00 €	-36 142,24 €
VI-05	Point Information Jeunesse	-776,00 €	850,00 €	0,00€	-850,00 €
	Total Jeunesse	-31 266,13 €	75 360,24 €	38 368,00 €	-36 992,24 €



IV - ACTION : AFFAIRES SCOLAIRES

A - AMBITION DU PROGRAMME

Favoriser la mise en place de projets d'apprentissage de la citoyenneté à l'école Contribuer à la découverte d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire pour les élèves des écoles primaires.

B - OBJECTIFS 2017

Pérenniser la pratique de la natation dans les écoles.

Maintenir les actions éducatives sportives et culturelles dans les écoles ainsi que les actions de prévention et d'information.

C – MOYENS MIS EN OEUVRE

Rapport VI - 06 ECOLES ET COLLÈGES

ACTIVITES DANS LES ECOLES:

En 2017, il sera proposé aux enfants des écoles maternelles et primaires de la voile et de l'escalade. 1500 € de matériel sont prévus pour les animations sportives avec notamment le renouvellement d'une coque d'optimist et la révision du bateau moteur pour l'activité voile.

Le transport est pris en charge par la CCPMG le coût estimé du transport pour l'année 2017 est de 21 500 €. (16 500 € sur 2017 + 5000 € reliquat 2016).

A partir de la rentrée de l'année 2016/2017, la nouvelle piscine intercommunale accueille en priorité les niveaux du nouveau cycle 2 (CP / CE1 / CE2) mais également, les CM1 et CM2 une année sur deux (renforcement du cycle de consolidation), dans l'objectif du « savoir-nager ».

Concernant le second degré, les classes de 6éme sont également accueillies dans cette piscine ainsi que les classes d'un autre niveau dont le choix est laissé aux collèges.

Le transport est pris en charge par la CCPMG le coût estimé du transport pour l'année 2017 est de 17 500 €.

RASED:

Chaque année, la communauté de communes prend en charge le matériel pédagogique acheté pour le RASED à hauteur de 600 €.

INTERVENTION DE LA DUMISTE (BENEDICTE BLOUIN) DANS LES ECOLES:

Les chiffres de l'année scolaire 2016-2017 :

En 2016-2017, Bénédicte Blouin intervient dans 17 écoles de 13 communes différentes, 48 classes, 1137 enfants.

En 2016-2017, il est prévu une comédie musicale avec les élèves de cycle 3. En 2016, le coût des interventions a été de 34268,07 €. Le Conseil départemental verse une subvention de 10 000 € pour encourager l'intervention des dumistes dans les écoles.



MAISON DE L'EUROPE:

Pour 2016, le conseil communautaire a validé une participation de la communauté de communes de 1 000 € pour le partenariat avec la maison de l'Europe.

Depuis 2016, une convention entre la communauté de communes et la maison de l'Europe, sur la base de celle liant la maison de l'Europe aux autres communautés de communes de la Mayenne a été mise en place. Celle-ci permet de contractualiser les prestations de la maison de l'Europe et les financements reversés par la communauté de communes à la maison de l'Europe.

Proposition 2017, versement d'une subvention de 1000 €.

Dépenses de transports pour les activités à destination des scolaires

	2015	2016	2017
Animations sportives	30 764€	20 083€	21 500 €*
Activité Natation	4 604€	4 604€	17 500€
Interventions Musicales	853€	0€	1000€
TOTAL	36 221 €	24 687€	40 000€

^{*} dont 5 200€ de reste à payer de 2016

D -Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017		
Récapitulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-06 Ecoles et Collèges	-122 319,90 €	134 321,00 €	15 288,00 €	-119 033,00 €
Total Affaires Scolaires	-122 319,90 €	134 321,00 €	15 288,00 €	-119 033,00 €

V - ACTION : SPORT

A - AMBITION DU PROGRAMME

Soutien technique et pédagogique aux associations sportives du territoire Encourager la formation des bénévoles, et notamment les jeunes Encourager et développer les pratiques sportives, par la mise à disposition d'équipements adaptés et répartis sur l'ensemble du territoire Assurer un confort et une sécurité pour tous les pratiquants

B - OBJECTIFS 2017

- Maintenir ou améliorer la qualité des équipements sportifs intercommunaux
- Rationaliser les créneaux d'occupation des salles de sports du territoire
- Mettre en place des actions en faveur des associations et les accompagner dans leurs projets
- Evaluer l'offre de services faite aux associations sur le territoire
- Réhabilitation salle de Tennis Squash

C – MOYENS MIS EN OEUVRE



Rapport VI - 07

ASSOCIATIONS SPORTIVES

- •Le territoire du Pays de Meslay Grez possède un certain nombre d'équipements sportifs et il est important de veiller à conserver des utilisateurs. Il est donc important de réfléchir à la meilleure façon d'accompagner les associations sportives en évaluant notre politique actuelle dans l'accompagnement des bénévoles.
- •Lors du PEI effectué sur le territoire de la Communauté de Communes, il a été décidé de lancer le projet d'accompagnement des associations au niveau intercommunal. La commune de Meslay-du-Maine accompagne les bénévoles pour l'encadrement des jeunes dans les associations sportives, il semble donc intéressant de travailler en partenariat avec la commune de Meslay du Maine sur le sujet.
- •L'enveloppe de 2 000 € pour le soutien à la formation des bénévoles est maintenue en 2017.
- •Le club JOGGING MESLAY nous a fait part d'une demande concernant du matériel (1 tapis de saut et 6 haies EPS) pour un montant de 1 154 €.

Les membres du bureau proposent de ne financer que les équipements liés a l'utilisation des salles des sports communautaires.

Rapport VI - 08

SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE DE MESLAY DU MAINE

Demandes de renouvellement de matériel déposées par les associations:

- Remplacement des filets de Handball,
- Protection du bas des cibles de tir à l'arc,
- · Achat d'une table pliante.

Le tout est estimé à 1 100 €.

Remplacement de 10 tables de Tennis de Table dégradées (4 000 €).

Les membres du bureau proposent de reporter l'achat des table de Tennis de Table à 2018.

Rapport VI - 09

SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE DE VAL DU MAINE

Demandes de renouvellement de matériel déposées par les associations:

- Remplacement des filets de Handball,
- Achat d'une table pliante.

révision de la batterie du tableau électronique des scores.

Le tout est estimé à 700 €.

Rapport VI - 10

SALLE DE JUDO INTERCOMMUNALE

La CCPMG assure l'entretien du doio.



Rapport VI - 11

SALLE DE TENNIS/SQUASH INTERCOMMUNALE

Il est prévu en 2017 que la salle actuelle de Tennis/Squash soit réhabilitée. Les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez travaillent actuellement sur le programme de l'opération de réhabilitation de cette salle des sports. Il est souhaité inclure dans la réflexion de cette rénovation, les associations de façon a ce que cette salle corresponde a leurs besoins et attentes.

Eléments qui feront l'objet de la réhabilitation:

	_					
	•	_		10	rtı	ure
-	_	u	u١	, ,	ıu	ui e

- Bardage en double peau
- Vestiaires , Club House, sanitaires
- Local matériel
- Installation électrique et éclairage (500 LUX au sol)
- Séparation amovible entre les 2 courts

de Tennis (rideaux plastiques)

1 terrain extérieur

- I terra	ını exterieur	
Rapport	VI – 12	

SALLES DE SPORTS COMMUNALES

La CCPMG indemnise les communes de BOUERE et VILLIERS-C	CHARLEMAGNE (7,80€/heure
d'utilisation) lorsque leur salle de sports est utilisée pour les sc	olaires et/ou les associations
sportives du territoire.	

Une convention avec la commune de GREZ-EN-BOUÈRE fixe le nombre d'heures d'utilisation de la salle de sports de GREZ-EN-BOUÈRE à 900 heures par an, par les associations et scolaires du Pays de Meslay-Grez. A ce titre, une subvention de 9090€ (10,10€/heure d'utilisation) est versée à la commune de GREZ-EN-BOUÈRE.

Rapport VI – 13 PISCINE L'AZURÉO

- •Ouverture de la piscine le 24 juin 2016
- •Dans sa séance du 25 juillet 2015, le conseil communautaire a décidé de confier la gestion de l'équipement à un délégataire de service public.
- •Tableau cout de la DSP

CEP offre finale définitive								
PRESTALIS (après 2nd tour de négociation)	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Total 6 ans	Moyenne
Subvention demandée	392 025	374 387	372 938	371 485	369 965	368 377	2 249 177	374 863
Redevances perçues	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	48 000	8 000
Coût CCPMG (hors CSP)	384 025	366 387	364 938	363 485	361 965	360 377	2 201 177	366 863
Contrepartie CSP (charge CCPMG) scolaires	32 720	32 720	32 720	32 720	32 720	32 720	196 320	32 720
Coût net global à la charge de la CCPMG	416 745	399 107	397 658	396 205	394 685	393 097	2 397 497	399 583

•Dans le cadre du projet de la piscine intercommunale couverte, la commune de Meslay du Maine participe au fonctionnement annuel à hauteur de 101 000€.

DEPENSES	En€TTC
TRAVAUX	1 000 000,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €
RECETTES	
DETR (30% de 500 000€)	150 000,00€
Leader	100 000,00 €
Conseil Régional - NCR	200 000,00 €
Conseil Départemental - Cterritoire	75 000,00 €
FCTVA	164 040,00 €
Besoin de financement	310 960,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €

Rapport VI - 14

PISCINE DE SAINT CHARLES LA FORÊT

La communauté de communes a signé depuis maintenant plus de 15 ans, une convention avec la commune de Saint Charles la Forêt dans le cadre de l'utilisation de la piscine communale de Saint Charles la Forêt par les écoles primaires du territoire. En 2005, le Conseil Communautaire a décidé de prendre en charge 100% du déficit de la piscine de Saint Charles la Forêt exclusivement ouverte pour les scolaires de la CCPMG, et ce sur la période de Mai/Juin.

Lors du lancement de la construction de la piscine intercommunale située à Meslay du Maine, les Elus intercommunaux avaient donné leur engagement moral de poursuite d'un soutien financier à la commune de St Charles la Forêt pour sa piscine de plein air. Aujourd'hui, la piscine l'AzuréO a suffisamment de créneaux disponibles pour accueillir l'ensemble des scolaires du territoire et il semble difficile de demander à des écoles d'utiliser la piscine découverte, notamment du fait des conditions météorologiques qui ont souvent conduit à l'annulation de créneaux scolaires.

D'autre part, il semble que ce type d'équipement unique sur le territoire est un bon complément à la piscine couverte notamment sur les mois de juillet et Aout. Aussi, il est proposé de poursuivre notre partenariat avec la commune de St Charles la Foret pour permettre le maintien de l'ouverture de la piscine communale sur les mois de juillet et Aout, afin que tous les habitants du territoire puissent avoir accès à cet équipement au même titre que les habitants de St Charles. La participation financière de la CCPMG pourrait être basée sur un montant calculé sur la base de 45% du déficit de fonctionnement de l'ouverture de la piscine en Juillet et Août, avec un plafond annuel de 5 000€, ceci valant sur la durée du mandat.

Rapport VI - 15

STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADES

Dans le cadre de la gestion des SAE, l'article 5 de la convention prévoit l'achat de matériel de maintenance et de remplacement des prises par la CCPMG, sur les préconisations du Comité d'Escalade de la Mayenne.

En 2017, des prises d'Escalade doivent être achetées ainsi que des paniers pour l'installation des voies pour un total de 1 100 €.

Il est proposé de démonter entièrement le mur de Meslay du Maine de façon a refaire de nouvelles voies. Il est proposé de repeindre le mur de façon a avoir différentes couleurs et ainsi disposer d'un apport pédagogique en plus. Le montant de cette opération est estimé à 750 €.

Il est proposé de faire vérifier les SAE de Ballée et de Grez en Bouère afin que nos équipements répondent aux normes en vigueur. Le montant est de 750 € par SAE soit 1 500 € pour les 2 équipements.

Rapport VI – 16

EQUIPEMENT DE PLEIN AIR

Cette fiche regroupe les charges et recettes liées au stade Communautaire (transféré en 2009 mais dont la CCPMG est toujours propriétaire).

Dans le cadre de la construction de la piscine de Meslay du Maine, la piste de bi-cross a été détruite. Il reste à ce jour juste un espace enherbé.



D -Budget consacré

S	SYNTHESE BUDGETAIRE BILAN 2016 BUDGET 2017				17	
	Récapitulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	
VI-07	Associations sportives	-11 464,37 €	17 185,00 €	0,00€	-17 185,00 €	
VI-08	Salle de sports de Meslay	-18 655,65 €	132 799,00 €	78 374,00 €	-54 425,00 €	
VI-09	Salle de sports de Val Du Maine	-70 729,34 €	315 318,00 €	244 715,00 €		
VI-10	Salle de Judo	-2 734,86 €	12 126,00 €	8 140,00 €	-3 986,00 €	
VI-11	Salle de Tennis/Squash	-10 704,75 €	1 011 854,00 €	689 904,00 €	-321 950,00 €	
VI-12	Salles de sports communales	-9 090,00 €	14 637,00 €	5 347,00 €	-9 290,00 €	
VI-13	Piscine Azuréo	-249 949,78 €	713 693,62 €	436 385,00 €	-277 308,62 €	
VI-14	Piscine St Charles	0.00€	5 000,00 €	0,00€	-5 000,00 €	
VI-15	Structures Artificielles d'Escalade	-800.00€	3 350.00 €	0,00€	-3 350,00 €	
VI-14	Equipements de plein air	-5 779,00 €	6 086,00 €	,		
	Total Sport -379 907,75 € 2 232 048,62 € 1 462 865,00 € -769 183,62 €					

<u>RÉSULTATS NETS DES ACTIONS</u> (FONCTIONNEMENT+ remboursement du capital des emprunts)

YNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2016	В	UDGET 20	17
Récapitulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Coordination	-37 810,73 €	41 330,00 €	19 754,00 €	-21 576,00 €
Relais Assistantes Maternelles	1 782,48 €	36 810,00 €	24 200,00 €	-12 610,00 €
Enfance	-110,63 €	870,00 €	730,00 €	
Jeunesse	-30 490,13 €			
Point Information Jeunesse	-776,00 €		0,00€	
Ecoles et collèges	-121 915,57 €		15 125,00 €	
Associations sportives			0,00€	
Salle de sports de Meslay			7 820,00 €	
Salle de sports de Val Du Maine				
Salle de Judo				
Salle de Tennis/Squash				
Salles de sports communales			0,00€	
Piscine Azuréo	-249 949,78 €		159 011,00 €	
Piscine St Charles			0,00€	
Structures Artificielles d'Escalade	-800,00€		•	
Equipements de plein air	-5 779,00 €	6 086,00 €	0,00 €	
1			<u> </u>	
Al Actions service Enfance Jeunesse	-605 290,34 €	979 399,24 €	272 572,00 €	-706 827,24 €
	Récapitulatif des actions Coordination Relais Assistantes Maternelles Enfance Jeunesse Point Information Jeunesse Ecoles et collèges Associations sportives Salle de sports de Meslay Salle de sports de Val Du Maine Salle de Tennis/Squash Salles de sports communales Piscine Azuréo Piscine St Charles Structures Artificielles d'Escalade Equipements de plein air	Récapitulatif des actions Coordination Relais Assistantes Maternelles Enfance Jeunesse Point Information Jeunesse Ecoles et collèges Associations sportives Salle de sports de Meslay Salle de Judo Salle de Tennis/Squash Salles de sports communales Piscine Azuréo Piscine St Charles Structures Artificielles d'Escalade Equipements de plein air Résultat CCPMG Asto,73 € 1 782,48 € -10,63 € -110,63	Récapitulatif des actions Résultat CCPMG Dépenses Coordination -37 810,73 € 41 330,00 € Relais Assistantes Maternelles 1 782,48 € 36 810,00 € Enfance -110,63 € 870,00 € Jeunesse -30 490,13 € 74 510,24 € Point Information Jeunesse -776,00 € 850,00 € Ecoles et collèges -121 915,57 € 133 815,00 € Associations sportives -11 464,37 € 17 185,00 € Salle de sports de Meslay -54 779,65 € 61 720,00 € Salle de sports de Val Du Maine -70 549,35 € 76 633,00 € Salle de Judo -2 734,86 € 4 986,00 € Salles de Sports communales -9 090,00 € 9 290,00 € Salles de sports communales -9 090,00 € 9 290,00 € Piscine St Charles 0,00 € 5 000,00 € Structures Artificielles d'Escalade -800,00 € 3 350,00 € Equipements de plein air -5 779,00 € 6 086,00 €	Récapitulatif des actions Résultat CCPMG Dépenses Recettes Coordination -37 810,73 € 41 330,00 € 19 754,00 € Relais Assistantes Maternelles 1 782,48 € 36 810,00 € 24 200,00 € Enfance -110,63 € 870,00 € 730,00 € Jeunesse -30 490,13 € 74 510,24 € 38 368,00 € Point Information Jeunesse -776,00 € 850,00 € 0,00 € Ecoles et collèges -121 915,57 € 133 815,00 € 15 125,00 € Associations sportives -11 464,37 € 17 185,00 € 0,00 € Salle de sports de Meslay -54 779,65 € 61 720,00 € 7 820,00 € Salle de sports de Val Du Maine -70 549,35 € 76 633,00 € 6 000,00 € Salle de Tennis/Squash -10 822,75 € 11 554,00 € 564,00 € Salles de sports communales -9 090,00 € 9 290,00 € 0,00 € Piscine Azuréo -249 949,78 € 495 410,00 € 159 011,00 € Piscine St Charles 0,00 € 5 000,00 € 0,00 € Structures Artificielles d'Escalade </td



RÉSULTATS NETS DES ACTIONS

(FONCTIONNEMENT+ remboursement du capital des emprunts)

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2016	В	UDGET 20	17
	Récapitulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01	Coordination	-37 810,73 €	41 330,00 €	19 754,00 €	-21 576,00 €
VI-02	Relais Assistantes Maternelles	1 782,48 €	36 810,00 €	24 200,00 €	-12 610,00 €
VI-03	Enfance	-110,63 €	870,00 €	730,00 €	-140,00 €
VI-04	Jeunesse	-30 490,13 €	74 510,24 €	38 368,00 €	
VI-05	Point Information Jeunesse	-776,00 €	850,00 €	0,00€	
VI-06	Ecoles et collèges	-121 915,57 €	133 815,00 €	15 125,00 €	
VI-07	Associations sportives	-11 464,37 €	17 185,00 €	0,00€	
VI-08	Salle de sports de Meslay	-54 779,65 €	61 720,00 €	7 820,00 €	
VI-09	Salle de sports de Val Du Maine	-70 549,35 €	76 633,00 €	6 000,00 €	
VI-10	Salle de Judo	-2 734,86 €	4 986,00 €	1 000,00 €	
VI-11	Salle de Tennis/Squash	-10 822,75 €	11 554,00 €	564,00 €	
VI-12	Salles de sports communales	-9 090,00 €	9 290,00 €	0,00€	
VI-13	Piscine Azuréo	-249 949,78 €	495 410,00 €	159 011,00 €	
VI-14	Piscine St Charles	0,00€	5 000,00 €	0,00€	
VI-15	Structures Artificielles d'Escalade	-800,00 €	3 350,00 €	0,00€	
VI-16	Equipements de plein air	-5 779,00 €	6 086,00 €	0,00€	
				ž	
Tota	al Actions service Enfance Jeunesse	-605 290,34 €	979 399,24 €	272 572,00 €	-706 827,24 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Rapport VI-01 - COORDINATION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

Rapport VI-02 - RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

Rapport VI-03 - ENFANCE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.
- Valide le nouveau tarif proposé pour l'intervention 1max2sport (préparation + animation). : 30 €/heure

Rapport VI-04 - JEUNESSE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.
- Valide l'enveloppe d'aide aux projets de jeunes de 750 €
- Valide les tarifs d'animations :

	Tranche 1 QF<800	Tranche 2 800 <qf<1200< td=""><td>Tranche 3 QF>1200</td></qf<1200<>	Tranche 3 QF>1200		
Adhésion	1€	1€	1€		
Séjour (prix par jour)	24€	27€	30€		
Sortie	10€	11€	12€		
Kokoh-Lanta	35€	40€	45€		
Soirée animation	5€	6€	7€		
Activité avec intervenant	5€	6€	7€		
Séjour Automne	90€	95€	105€		



Rapport VI-05 - POINT INFORMATION JEUNESSE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.
- Autorise le président ou le vice-président à signer la convention de renouvellement du label « IJ »

Rapport VI-06 - ECOLES ET COLLEGES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président ou le vice-président à signer les documents inhérents au dossier.

Rapport VI-07 - ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président à signer tous documents inhérents au dossier
- Valide l'enveloppe d'aide à la formation des bénévoles de 2 000 €
- Valide le principe d'acquisition du matériel de sports lié aux salles de sports communautaires

Rapport VI-08 - SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE DE MESLAY DU MAINE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président à signer tous documents inhérents au dossier
- Autorise le président à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs avec les collèges du territoire et le conseil départemental

Rapport VI-09 - SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE DE VAL DU MAINE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président à signer tous documents inhérents au dossier

Rapport VI-10 - SALLE DE JUDO

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président à signer tous documents inhérents au dossier

Rapport VI-11 - SALLE DE TENNIS/SQUASH

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président à signer le marché de maitrise d'œuvre à venir
- Autorise le président à signer tous documents inhérents au dossier

Rapport VI-12- SALLE DE SPORTS COMMUNALES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président à signer tous documents inhérents au dossier

Rapport VI-13 - STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président à signer tous documents inhérents au dossier

Rapport VI-14- EQUIPEMENTS DE PLEIN AIR

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le président à signer tous documents inhérents au dossier

Dossier N°3 – Rapports budgétaires commission Collecte, traitement et prévention déchets

Rapporteur : Michel Cottereau, Vice-président en charge de la commission collecte, traitement et prévention déchets, de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2017 de la commission collecte, traitement et prévention déchets, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

I – ACTION: COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

A – Ambition du programme

Collecter, traiter diminuer les tonnages d'ordures ménagères, maitriser les coûts de collecte et de traitement en y associant notre volonté d'agir avec nos actions de "Prévention, sensibilisation, réduction, communication " :

Synthèse des résu,		variation tonnages 2015/2016	Résultats 2015 (Kg/hab)	Résultats 2016 (Kg/hab)	Objectif 2018 (Kg/hab)
-	collecte Ordures Ménagères	-3,64%	165	159	146
	collecte sélective	4,94%	81	85	101
	collecte en déchetteries	-28,69%	359	256	223

B - Objectifs 2017

- Poursuivre et maitriser la collecte et le traitement des déchets
- Continuer à sensibiliser les habitants à la réduction des tonnages d'ordures ménagères grâce aux actions de prévention
- continuer à communiquer sur le monoflux, sensibiliser les habitants au tri sélectif et à la qualité du tri
- Continuer à sensibiliser les habitants aux collectes du bois, des D.E.E.E., des textiles, des meubles (ex : filière Eco mobilier) et développer celles-ci sur de nouveaux sites (filière bois à la déchetterie de Bouère)
- Poursuivre l'optimisation de notre service de collecte : mise en application de tournées optimisées (capteurs de remplissage)
- Engager les investissements nécessaires à l'évolution du service en maintenant un niveau de service de qualité

C – <u>Moyens mis en œuvre</u>

Collecte et traitement des déchets Rapport IV – 01-02-03-04-05-08

Un courrier a été adressé aux communes collectées en PAP afin de connaître leur position quant au passage en non porte à porte de la collecte des ordures ménagères de leur agglomération. Leur réponse est demandée, au plus tard, pour le 30 avril 2017.



- En 2017, 4 communes basculent sur la collecte complète en non porte à porte : Grez-en-Bouère (courant du 1^{er} trimestre), Val du Maine, Bazougers et Bouère (1^{er} juillet 2017).
- Le prix de traitement des ordures ménagères passe à 75,65 € ht la tonne (73,95 € en 2015) en lien avec l'augmentation de la TGAP
- La TGAP passe de 14,06 à 15,00 € sur le poste tout venant
- Un nouveau marché "traitement des déchets" a été relancé en juin 2016; la consultation concerne un marché relatif à une prestation de traitement des déchets ménagers recyclables collectés en déchetterie (encombrants, cartons, Déchets Ménagers Spéciaux, Bois, déchets verts) sur le territoire du Pays de Meslay-Grez. L'attribution du marché est la suivante:
 - Lots encombrants et cartons : entreprise SECHE à Changé (53)
 - Lot DMS: entreprise SOA à St Berthevin (53)
 - ➤ Lot bois : entreprise DUFEU à Lassé (49)
 - ➤ Lot broyage déchets verts à Meslay-du-Maine et Bouère : entreprise DUFEU à Lassé (49)

La collecte des monoflux a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31.12.2017 afin de tenir compte de l'étude de départementalisation de ce flux.

- Reprise des ferrailles et batterie l'entreprise PASSENAUD Recyclage est retenue pour un prix de reprise de 100 € ht/tonne (prix plancher de 70 € ht/tonne) jusqu'au 31.12.2017
- Rotations de bennes en déchetteries
 Le marché avec l'entreprise SECHE TRANSPORTS est reconduit pour une 2^{ème} année,
 à compter du 12 avril 2017
- Exploitation des données concernant le taux de remplissage des conteneurs OM semi-enterrés et des conteneurs à verre pour optimisation des tournées de collecte
- phase expérimentale d'extension des consignes de tri sur les emballages ménagers en plastique, démarrée depuis le 1^{er} juillet 2016 – coût supplémentaire pour le tri = 40 €/tonne soit un coût HT de 182,76 € la tonne
- A compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes n' a plus la charge d'assurer le traitement et la fournitures de boites pour la collecte des déchets de soins sur son territoire

Gestion des déchetteries

Rapport IV – 06

- Toutes les collectes organisées dans le cadre des filières DEEE, Emmaüs, Relais Bretagne, bouchons d'amour, déchets de soins, déchets verts, Eco mobilier, Eco DDS, démontrent des tonnages stagnants ou en hausse.
- Toutes les communes du territoire sont équipées de points de collecte "Le Relais", depuis le 1^{er} trimestre 2016. (+ 24 308 t // 2015, soit + 44 %)



 Harmonisation des conditions d'accès des professionnels en déchetterie sur le Département.

Il a été décidé qu'une augmentation progressive des tarifs facturés aux professionnels serait mise en place sur 3 ans en vue de leur harmonisation sur le Département.

Les tarifs suivants ont été votés pour 2016 :

tarif encombrant : 25.00 € le m3

tarif DMS: 2.70 € le Kg

tarif déchets verts : 14.00 € le m3

tarif gravats: 17.00 € le m3

Les tarifs suivants ont été proposés par le CD 53 pour 2017 :

tarif encombrant : 25.90 € le m3

tarif DMS: 2.79 € le Kg

tarif déchets verts : 14.50 € le m3

tarif gravats : 20,07 € le m3 tarif bois : 12,27 € le m3

La commission, réunie le 22 mars 2017, propose les tarifs suivants pour 2017 :

tarif encombrant : 25.50 € le m3

tarif DMS: 2.80 € le Kg

tarif déchets verts : 14.50 € le m3

tarif gravats : 18,50 € le m3 tarif bois : 12,30 € le m3

Rapport IV - 03

2 collectes de pneus ont été organisées sur la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 25 mars/1er avril et 10 octobre 2016. coût de l'opération : 11 028,83 € - charge nette CCMPG : 2 264,48 €

Nouvelle collecte en 2017: 03 et 04 avril

Prévention

Rapport IV - 14

Le rapport final rendu fin décembre 2015 et validé par l'ADEME a donné lieu au versement du 4ème et dernier acompte : 20 176,50 € versé en 2016. Les objectifs suivants ont été atteints :

- l'objectif de 7 % de réduction des Ordures Ménagères et Assimilés (OM + tri) par

rapport à l'année de référence (2009)

2009	2015	Résultat	
3 835 T	3 456 T	- 379 T	- 9,8 %

- la réalisation des actions sur les 5 axes définis
- la réalisation des matrices 2013 et 2014

PROPOSITION d'ACTIONS pour 2017:

Les actions de prévention déchets doivent s'articuler autour de 3 axes :

Les bio-déchets (les déchets fermentescibles non agricoles):
 nouvelle convention CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire)
 thématique signée avec l'ADEME et en coordination avec le CD 53 pour une durée de 3 ans. Financement à 100% des opérations de communication externalisées avec plafond de 20 000,00 €/an et bonification de 10 % d'aide à l'investissement



.

OBJECTIFS QUANTITATIFS CODEC FIN 2018

	Résultats 2015 Départeme nt	Objectifs CODEC 2018	Résultats CCPMG 2016	
OMR (kg/hab)	182	146	159	- 12,6 %
Collecte sélective (Kg/hab)	80,5	101	85	+ 5,5 %
Déchèterie (Kg/hab)	311	223	256	- 17 %
Total (Kg/hab)	573,5	470	500	- 13 %

Un Comité de pilotage du CODEC assure le suivi du programme d'actions au cours de l'année écoulée et définit les objectifs et les engagements pour l'année suivante. Il se réunit au moins une fois par an.

Le Comité de pilotage, animé par le Conseil Départemental de Mayenne, est composé notamment de représentants de l'ADEME, du bénéficiaire, ainsi que des autres animateurs des collectivités liées avec le Conseil Départemental.

- Achat d'un nouveau broyeur en remplacement du broyeur existant, plus petit que l'actuel, afin de favoriser son utilisation par toutes les communes du territoire : coût = 19 471 € ht ; reprise de l'actuel = 12 000 € ht
 - Participation forfaitaire de 15 € accordée aux particuliers qui souhaitent acheter un composteur chez un des distributeurs locaux, susceptibles de participer à l'opération

enveloppe budgétaire 2017 = 3 500 €

- · Les actions de prévention « classiques » : Continuité des actions
- · Les actions de communication / actualités de collecte : les nouvelles consignes de tri : communication grand public et outils de tri réactualisés

D – <u>Budget consacré</u> Fonctionnement + investissement

SYNTHES	E BUDGÉTAIRE	BILAN 2016		BUDGET 2017	7	
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Dépenses Recettes Résultat CO		
Rapt IV-01	COLLECTE OM	-254 614,37 €	268 482,00 €	15 168,00 €	-253 314,00 €	
Rapt IV-02	MARCHE	-2 718,65 €	2 000,00 €	0,00€	-2 000,00 €	
Rapt IV - 03	COLLECTE EN DECHETTERIES	-108 091,55€	188 841,00 €	59 472,00 €	-129 369,00 €	
Rapt IV - 04	COLLECTE SELECTIVE	80 098,42 €	163 283,00 €	226 150,00 €	62 867,00 €	
Rapt IV - 05	DECHETS DE SOINS	-1 748,15 €	0,00€	0,00€	0,00€	
Rapt IV -06	GESTION DES DECHETTERIES	-74 442,45 €	204 355,00 €	27 596,00 €	-176 759,00 €	
Rapt IV - 07	DECHETS VERTS	-4 308,60 €	8 460,00 €	0,00€	-8 460,00 €	
Rapt IV - 10	EFFECTIFS	-3 366,46 €	7 640,00 €	1 910,00 €	-5 730,00 €	
Rapt IV - 11	VETEMENTS DE TRAVAIL	-4 016,26 €	2 860,00 €	0,00 €	-2 860,00 €	
Rapt IV - 13	EMMAUS	-2 645,62 €	2 750,00 €	0,00€	-2 750,00 €	
Rapt IV - 14	PREVENTION	2 001,85 €	63 546,00 €	23 890,00 €	-39 656,00 €	

TOTAL actions collecte et traitement des déchets	-373 851,84 €	912 217,00 €	354 186,00 €	-558 031,00 €
dechets				

II – ACTION: EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS DES SITES

A – Ambition du programme

• Entretenir et conforter les équipements existants pour le maintien d'un service de qualité et renforcer le parc matériel existant

28 mars 2017

B - Objectifs 2017

- · Optimiser l'organisation des services
- Renouvellement et intensification du parc des conteneurs tri sélectif (extension des consignes de tri) – expérimentation sur 5 conteneurs à cartons
- Création de nouveaux espaces propreté et achat de conteneurs semienterrés
- · Renouvellement des équipements de déchetterie
- Livraison du nouveau véhicule de collecte
- · Entretien des sites

C - Moyens mis en œuvre

Gestion des déchetteries

Rapport IV - 6

- Une signalétique va être proposée pour les 5 déchetteries (identification des bennes ferrailles, cartons, bois.....) BP 2017 : 7 500 €
- Achat de bennes pour renouveler le parc existant. BP 2017 : 7 320 €
- Dans le cadre de l'aménagement de la déchetterie de Meslay-du-Maine, des premiers travaux ont été réalisés pour un montant de 3 493,75 € ht. Afin de gérer les eaux d'extinction en cas d'incendie, un plan d'aménagements complémentaires a été adressé à la DREAL pour avis. BP 2017 : 6 506,25 €
- Dans le cadre du passage en non porte à porte des communes de Bazougers et Val-du-Maine, il est proposé d'optimiser la collecte en déchetterie de ces deux communes. L'objectif est notamment de disposer de bennes "bois " sur ces sites et d'un espace "déchets verts " à Bazougers. BP 2017 : 55 000 €

Espaces propreté

Rapport IV-8

- Achat de conteneurs OM semi-enterrés en 2016 : 25 188 € HT
 achat de nouveaux conteneurs en lien avec le passage en non porte à porte des
 communes restantes. BP 2017 : 135 100 €
- Travaux espaces propreté de St Loup-du-Dorat et St Brice en 2016 pour 8 621 € ht Création de nouveaux espaces propreté : BP 2017 : 55 100 €
- Achat de conteneurs tri sélectif et conteneurs à cartons ; un devis de 13 075 € ht a été signé le 06.12.2016 pour l'achat de 10 conteneurs (5 tri sélectif et 5 cartons)

Véhicules

Rapport IV-9

- Achat d'une nouvelle pince pour le camion BR-814-ZY (achetéen 2011): BP 2017: 15 000 €
- Achat d'un nouveau camion en remplacement de 2 camions existants (ordures ménagères PAP, transport de bennes, collecte du verre...)
 - ✓ Attribution du lot n°1 : châssis : entreprise BAYI TRUCKS pour un montant de 96 550 € ht
 - ✓ Attribution du lot n°2 : équipement : entreprise MANJOT HYDRO pour un montant de 205 000 € ht

Dans le cadre de mises au point du marché des lots n°1 et n°2, les adaptations et reprises suivantes ont été validées :



CAMION

		MONTANT HT
	achat du chassis	96 550,00€
	achat de l'équipement	205 000,00€
	ajout de béquilles de dépose pour le bras de la grue :	3 068,00€
DEPENSES	ajout d'une trémie extensibles pour vidage des colonnes :	2 500,00€
	ajout d'un résewoir (450 l au lieu de 285 l)	330,00€
	signalétique sur camion	2 050,00€
	TOTAL DEPENSES	309 498,00€
	vente du cam ion 7485 SP 53	- 2 000,00€
RECETTES	vente du cam ion AY 056 GN	- 32 000,00€
	TOTAL RECETTES	- 34 000,00€
	BILAN	275 498,00 €

PINCE

DEPENSES	achat d'une pince en complément du crochet initial au marché		8 630,00€
	TOTAL DEPENSES		8 630,00€
RECETTES	vente de la pince SNN achetée 17 500 € ht en 2009	-	500,00€
	TOTAL RECETTES	-	500,00€
	BILAN		8 130,00 €
	BILAN DE L'OPERATION NOUVEAU CAMION		283 628,00 €

Un emprunt de 275 000 € a été contracté.

Gestion des gravats

Rapport IV - 12

- Le site de la Carrière de Chémeré-le-Roi arrivant à saturation, des travaux de nivelage ont été effectués pour un montant de 4 938,95 € ht. Depuis mars 2016, les gravats sont évacués vers la carrière de St Denis D'Orques, pour un coût de traitement de 3.00 € HT la tonne.
 - Le transport était effectué jusqu'alors par nos services. L'entreprise THIELIN travaille pour le compte de la carrière de St Denis d'Orques, où elle envoie régulièrement une benne vide. Nous bénéficions de ce transfert pour le transport de nos gravats vers la carrière, pour un prix de 200 € ht le tour.
- Une enveloppe budgétaire de 15 000 € est prévue au BP 2017 pour des travaux d'accessibilité pour un nouveau site. Tout site pouvant accueillir ces déchets sera étudié.

D – <u>Budget consacré</u>

Fonctionnement + investissement

SYNTHESE	BUDGÉTAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV - 09	ESPACES PROPRETE	-28 904,46 €	256 610,00€	33 811,00 €	-222 799,00 €
Rapt IV - 11	VEHICULES	-194 539,12 €	403 483,00 €	352 000,00 €	-51 483,00 €
Rapt IV - 12	GESTION DES GRAVATS	-11 238,47 €	19 000,00 €	0,00€	-19 000,00€
Rapt IV - 18	ATELIER TECHNIQUE	-20 601,66 €	47 610,00 €	25 960,00 €	-21 650,00 €

TOTAL actions équipements et	-255 283.71 €	726 703.00 €	411 771,00 €	-314 932.00 €
aménagements	-255 205,71 €	120 103,00 €	411 771,00 €	-514 952,00 €

III - ACTION: ELEMENTS FINANCIERS

C - Moyens mis en œuvre

R.E.O.M., état des impayés, prélèvement automatique, TIP Rapport IV – 15-16-17

- Dans sa séance du 20 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé, de ne pas augmenter les tarifs HT de redevance pour 2017 et de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2018, le tarif "logement collecté en PAP ou en agglomération" à 135,55 € HT soit 149,10 € TTC, pour les agglomérations qui resteront en PAP au 1^{er} janvier 2018
 - À la date du 31 décembre 2016, il reste 0,77 % d'impayés sur les facturations OM depuis 2002
 - 31 % des abonnés du service utilisent le prélèvement automatique pour le règlement de leur facture
- 386 abonnés ont opté en 2016 pour le service d'encaissement, à savoir le paiement en ligne par carte bancaire sur internet (+ 10 %)
- Une étude a été menée en 2016 pour la mise en place du paiement de la facture de redevance d'ordures ménagères par T.I.P. La facturation 2017 sera faite par routage; coût estimatif annuel de la prestation : 1 700 € HT

D – Budget consacré

SYNTHESE	BUDGÉTAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017		7
Récapitul	latif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses Recettes Résultat CC		Résultat CCPMG
Rapt IV - 17	REOM	708 822,06 €	4 960,00 €	697 000,00 €	692 040,00€
Rapt IV - 18	IMPAYES	-763,03 €	48 225,00 €	37 500,00 €	-10 725,00 €
Rapt IV - 19	PRELEVEMENT	-71,01 €	1 800,00 €	0,00€	-1 800,00 €

TOTAL actions éléments financiers	707 988,02 €	54 985,00 €	734 500,00 €	679 515,00 €
-----------------------------------	--------------	-------------	--------------	--------------

BUDGET GLOBAL du rapport DECHETS fonctionnement + remboursement du capital - amortissements

SYNTHES	E BUDGÉTAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017		
Récapi	tulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV - 01	COLLECTE OM	-254 614,37 €	268 482,00 €	15 168,00 €	-253 314,00 €
Rapt IV - 02	MARCHE	-2 718,65 €	2 000,00 €	0,00€	-2 000,00 €
Rapt IV - 03	COLLECTE EN DECHETTERIES	-108 091,55 €	188 841,00 €	59 472,00 €	-129 369,00 €
Rapt IV - 04	COLLECTE SELECTIVE	80 098,42 €	163 283,00 €	226 150,00 €	62 867,00 €
Rapt IV - 05	DECHETS DE SOINS	-1 748,15 €	0,00€	0,00€	0,00€
Rapt IV - 06	GESTION DES DECHETTERIES	-94 722,70 €	100 432,00 €	3 896,00 €	-96 536,00€
Rapt IV - 07	DECHETS VERTS	-4 308,60 €	8 460,00 €	0,00€	-8 460,00 €
Rapt IV - 08	ESPACES PROPRETE	-25 711,46 €	35 500,00 €	7 855,00 €	-27 645,00 €
Rapt IV - 09	VEHICULES	-99 688,27 €	124 405,00 €	309 500,00 €	185 095,00 €
Rapt IV - 10	EFFECTIFS	-3 366,46 €	6 130,00 €	1 000,00 €	-5 130,00 €
Rapt IV - 11	VETEMENTS DE TRAVAIL	-4 016,26 €	2 860,00 €	0,00€	-2 860,00 €
Rapt IV - 12	GESTION DES GRAVATS	-11 238,47 €	4 000,00 €	0,00€	-4 000,00 €
Rapt IV - 13	EMMAUS	-2 645,62 €	2 750,00 €	0,00€	-2 750,00 €
Rapt IV - 14	PREVENTION	2 001,85 €	36 085,00 €	20 770,00 €	-15 315,00 €
Rapt IV - 15	REOM	708 822,06 €	4 960,00 €	697 000,00 €	692 040,00 €
Rapt IV - 16	IMPAYES	-763,03 €	48 225,00 €	37 500,00 €	-10 725,00 €
Rapt IV - 17	PRELEVEMENT	-71,01 €	1 800,00 €	0,00€	-1 800,00 €
Rapt IV - 18	ATELIER TECHNIQUE	-20 601,66 €	21 650,00 €	0,00€	-21 650,00 €

Total Actions Service Environnement	156 616,07 €	1 019 863,00 €	1 378 311,00 €	358 448,00 €
-------------------------------------	--------------	----------------	----------------	--------------

BUDGET GLOBAL du rapport DECHETS - fonctionnement + investissement

SYNTHES	SE BUDGÉTAIRE	BILAN 2016	BUDGET 2017		
Récap	itulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV-01	COLLECTE OM	-254 614,37 €	268 482,00 €	15 168,00 €	-253 314,00 €
Rapt IV-02	MARCHE	-2 718,65 €	2 000,00 €	0,00€	-2 000,00 €
Rapt IV - 03	COLLECTE EN DECHETTERIES	-108 091,55 €	188 841,00 €	59 472,00 €	-129 369,00 €
Rapt IV - 04	COLLECTE SELECTIVE	80 098,42 €	163 283,00 €	226 150,00 €	62 867,00 €
Rapt IV - 05	DECHETS DE SOINS	-1 748,15€	0,00€	0,00€	0,00€
Rapt IV - 06	GESTION DES DECHETTERIES	-74 442,45€	204 355,00 €	27 596,00 €	-176 759,00€
Rapt IV - 07	DECHETS VERTS	-4 308,60 €	8 460,00 €	0,00€	-8 460,00 €
Rapt IV - 08	ESPACES PROPRETE	-28 904,46 €	255 969,00 €	33 170,00 €	-222 799,00 €
Rapt IV - 09	VEHICULES	-194 539,12 €	403 483,00 €	352 000,00 €	-51 483,00 €
Rapt IV - 10	EFFECTIFS	-3 366,46 €	7 640,00 €	1 910,00 €	-5 730,00 €
Rapt IV - 11	VETEMENTS DE TRAVAIL	-4 016,26 €	2 860,00 €	0,00€	-2 860,00 €
Rapt IV - 12	GESTION DES GRAVATS	-11 238,47 €	19 000,00 €	0,00€	-19 000,00 €
Rapt IV - 13	EMMAUS	-2 645,62 €	2 750,00 €	0,00€	-2 750,00 €
Rapt IV - 14	PREVENTION	2 001,85 €	63 546,00 €	23 890,00 €	-39 656,00 €
Rapt IV - 15	REOM	708 822,06 €	4 960,00 €	697 000,00 €	692 040,00 €
Rapt IV - 16	IMPAYES	-763,03 €	48 225,00 €	37 500,00 €	-10 725,00 €
Rapt IV - 17	PRELEVEMENT	-71,01 €	1 800,00 €	0,00€	-1 800,00 €
Rapt IV - 18	ATELIER TECHNIQUE	-20 601,66 €	47 610,00 €	25 960,00 €	-21 650,00 €

Total Actions Service Environnement	78 852,47 €	1 693 264,00 €	1 499 816,00 €	-193 448,00 €



AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Rapport IV - 01 - Collecte des ordures ménagères

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport IV - 02 - Marché déchets

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le Président ou Vice-Président à lancer la consultation des entreprises
- Autorise le Président ou Vice-Président à signer les marchés, leur reconduction, les avenants éventuels et tous documents inhérents au présent dossier

Rapport IV – 03 - Collecte en déchetteries

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté
- Valide les tarifs des apports des professionnels en déchetterie pour 2017
- Valide les inscriptions budgétaires proposées

Rapport IV – 04 - Collecte sélective

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport IV – 05 - Déchets de soins

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté

Rapport IV – 06 - Gestion des 5 déchetteries

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées
- Valide les investissements proposés
- Autorise le Président ou Vice-Président à lancer les consultations, signer les marchés, les avenants éventuels, demandes de subventions et tous documents inhérents au présent dossier ;

Rapport IV – 07 - Plate forme de déchets verts

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport IV – 08 - Espaces propreté

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées
- Valide les investissements proposés
- Autorise le Président ou Vice-Président à lancer les consultations, signer les marchés, les avenants éventuels, demandes de subventions et tous documents inhérents au présent dossier

Rapport IV – 09 - Véhicules roulants

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées
- Valide les investissements proposés

Rapport IV -10 - Effectifs du service

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport IV – 11 - Vêtements de travail

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées



Rapport IV – 12 - Gestion des gravats

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président ou Vice-Président à lancer les consultations, signer les marchés, les avenants éventuels, demandes de subventions et tous documents inhérents au présent dossier
- Autorise le Président et Vice-Président à signer tout contrat ou convention concernant la gestion du site

Rapport IV – 13 - Emmaüs

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le Président ou Vice-Président à signer tous documents inhérents au présent dossier

Rapport IV – 14 La prévention des déchets

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées
- Autorise le Président ou Vice-Président à lancer les consultations, signer les marchés, les avenants éventuels, demandes de subventions et tous documents inhérents au présent dossier

Rapport IV -15 - R.E.O.M.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport IV – 16 - Etat des impayés

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valider le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport IV – 17 - Prélèvement automatique, paiement en ligne et TIP

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.

Rapport IV - 18 - Atelier technique intercommunal

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport IV – 19 - Evolution du service

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté

Dossier N°4 – Rapports budgétaires Bureau et Administration-Générale

Rapporteur : Bernard Boizard, Président en charge du Bureau et Administration Générale de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2017 du Bureau et de l'Administration Générale, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

ACTIONS : ADAPTATION ET MISE EN ŒUVRE D'OUTILS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT

A - Ambition du programme

- Adapter les compétences de la Communauté de Communes aux besoins et aux législations en cours
- Favoriser un développement équilibré du territoire, par la mise en place de document d'orientation en matière d'urbanisme et par une politique de développement local active
- Soutien au développement équilibré des 22 communes par l'attribution de Fonds de concours

B - Objectifs 2017

- Réalisation des actions inscrites dans le Contrat de Plan Etat-Région
- Mettre en place les nouveaux Contrats de territoire du Conseil Départemental et Contrat de Ruralité de l'Etat
- Etudier le futur Contrat Territoires-Région 2020
- Poursuite de l'élaboration du PLUi
- Mise en œuvre du nouveau règlement des Fonds de concours 2017-2020

C - Moyens mis en œuvre

Rapport X – 01
CONTRATS

■ Nouveau Contrat Régional (NCR)

- Il s'agit d'un programme de 8 actions dans le cadre d'un contrat signé avec la Région et d'une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2016. La signature officielle de ce contrat a eu lieu le 27 novembre 2013. Un avenant d'ajustement a été signé le 9 novembre 2015.
- Au 11 mars 2017, 84 % des subventions NCR ont été mandatées.

Nouveau Contrat Régional (NCR) 2016 Transitoire

- Afin de poursuivre en 2016 l'accompagnement des territoires dans l'attente de la refonte de sa politique contractuelle, la Région a souhaité accompagner les projets portés par les EPCI situés sur des territoires ruraux dont les contrats régionaux sont achevés en 2016.
- Le conseil communautaire en date du 27 septembre 2016 a proposé d'inscrire l'opération Construction d'un bâtiment pour artisan à Grez en Bouère. Le Conseil Régional des Pays de la Loire a validé cette proposition et a attribué une participation financière à hauteur de 100 000€ pour ce projet. Un avenant en ce sens a été signé le 25 novembre 2016.

Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- Le 16 décembre 2016, La Région des Pays de la Loire a approuvé sa nouvelle politique contractuelle régionale 2017-2020. Trois principes ont guidé l'élaboration de cette politique : l'équité territoriale, la liberté locale et l'efficacité régionale.
- En ce qui concerne la dotation, le Pays de Meslay-Grez pourra disposer d'une enveloppe de 1 346 000€.
- Le soutien devra porter uniquement sur des opérations d'investissement (pas de financement d'ingénierie possible). Chaque territoire devra présenter au moins 1 projet lié à la transition énergétique.



☐ Contrat de Plan Etat-Région

- Suite à l'accompagnement de l'Agence Régionale économique dans le cadre de la pollution du secteur de Grez en Bouère et Bouère suite aux rejets non maîtrisés de l'usine APROCHIM, un plan de 12 actions a été élaboré.
- Afin de financer ces actions, l'Etat et la Région via le Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2015-2020, ont inscrit dans le volet Territorial de ce contrat, un soutien spécifique pour ce secteur à parité à hauteur de 0,5 M € chacun.
- Une convention d'objectifs tripartite reprenant l'ensemble des actions a été signée entre l'Etat, la Région et la CCPMG à l'été 2015. Un avenant sera possible.

☐ Contrat de Ruralité

- Le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé la mise en œuvre des contrats de ruralité fondé sur un partenariat entre l'Etat et les EPCI. Il doit coordonner les dispositifs et moyens existants afin de soutenir le développement des territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets au service des habitants et des entreprises.
- Chaque contrat s'articule dans une logique de projet de territoire avec la mise en place d'actions au sein de 6 volets : l'attractivité du territoire / la cohésion sociale / la revitalisation des bourgs-centres / la transition écologique / les mobilités / l'accès aux services et aux soins.
- Les premiers contrats de ruralité courront sur la période 2017-2020 et feront l'objet d'une convention annuelle de financement.
- Le contrat de ruralité de la CCPMG a été signé le 22 mars 2017

☐ CONTRAT DE TERRITOIRE—Conseil Départemental

- Le Département souhaitait intensifier son partenariat avec les EPCI et les communes, en lui donnant une nouvelle impulsion. Cette nouvelle dynamique prend la forme de contrats de territoires.
- Pour les CC, la dotation pour l'enveloppe libre de la CCPMG sera de 148 471,08€/an ou 890 826€ sur 6 ans (cumul possible) .
- Le conseil communautaire, dans sa séance du 10 mai 2016 a validé la maquette financière suivante :

TOTAL POUR 6 ANS	890 826,00 €
POLES DE SANTE ANNEXE	50 000,00 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX	150 000,00 €
ELABORATION DU PLUI	50 000,00 €
AMENAGEMENT NUMERIQUE	640 826,00 €

Le contrat de territoire a été signé avec le Conseil Départemental le 12 décembre 2016

- S'y ajoute pour les CC, les 3 nouvelles enveloppes qui portent sur la politique de l'habitat, la politique en faveur des personnes âgées, la politique de déploiement du numérique.
- Pour la partie Habitat, L'objectif est d'accompagner la revitalisation de l'habitat dans les centres-bourgs afin de renforcer l'attractivité, lutter contre la vacance des logements, développer une offre nouvelle de logements et limiter l'étalement urbain. La dotation annuelle pour la CCPMG est de 73 800€/ an ou 442 800€ sur 6 ans (cumul possible).
- Les communes pouvant bénéficiées de cet accompagnement ont été définies par le Conseil Départemental : Meslay du Maine, Grez en Bouère, Villiers charlemagne, Bazougers, Ballée



Conseil de développement

- Actuellement composé de 10 personnes placées sous la responsabilité de Jacques TROUILLARD, il s'est réuni à plusieurs reprises (en 2016 il s'est réuni à 3 reprises) et a été invité à participer à de nombreuses réunions autour du SCOT, du PLUi, de la mise en place du nouveau programme Leader, de réunions sur la mobilité... 4 de ses membres représentent le territoire au sein du Comité de Programmation Leader. C'est l'occasion pour les membres lors de ces réunions, d'exprimer leur regard « citoyen » sur des politiques mises en place.
- Ce groupe tout en continuant à chercher à s'étoffer, souhaite travailler notamment autour des questions de mobilité et de transport.

Rapport X – 02 SCOT

Conseil communautaire du 22 mars 2016 a approuvé le projet de SCOT. Le SCOT est devenu

exécutoire le 12 juin 2016

· Plan de financement :

DEPENSES en €TTC*	
SIAM/AFCE	156 000,50€
Chambre d'agriculture	5 043,00€
Frais du com en queteur	3 580,67€
TOTAL	164 624,17€
RECETTES	
Etat	52 000,00€
Agence de l'eau	5 125,00€
Région FRES	66 333,00€
Région inventaire ZH	3 075,00€
FCTVA	25 395,00€
TOTAL	151 928,00€
CCPMG	-12 696,17 €



Rapport X – 03 PLUI

■ Prescription d'un PLUi

- Par délibération en date du 22 décembre 2015, les élus de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité de son territoire, ce qui permettra de mieux prendre en compte les enjeux actuels à l'échelle du territoire et de mieux exprimer la solidarité des territoires.
- L'Etude a été lancée fin 2016.

☐ Charte de gouvernance

- Une charte de gouvernance définissant les modalités de concertation entre les communes membres et la communauté de communes a été élaborée et approuvée par le conseil communautaire du 10 novembre 2015 et approuvée par l'ensemble des communes.
- Elle définit les modalités de travail en commun comme autant de garanties apportées à chacune des communes du Pays de Meslay-Grez tout au long de la procédure de co-construction du PLUi.

■ Documents d'urbanisme en cours

Avant la prise compétence PLUi par la Communauté de communes, plusieurs communes avaient entrepris la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme sans être approuvés au 1er janvier 2016 :

- St Denis du Maine : transformation du POS en PLU
- · Le Buret : transformation du POS en carte communale
- Ballée : révision du PLU
- Considérant que les procédures étaient engagées, il a été proposé de poursuivre les procédures et de laisser les communes mener ces études en partenariat avec la CCPMG pour celles qui le souhaitent (St Denis du Maine – Ballée).
- Modification du PLU de Grez en Bouère
- Suite à la remise d'un rapport d'inspection de la DREAL relatif aux risques technologiques de la société BRENNTAG implantée à Grez en Bouère, il convenait d'intégrer les éléments liés en procédant à une modification du PLU de la commune.
- Le cabinet CITADIA a été retenu pour procéder à cette modification. Coût TOTAL = 3 510 €TTC

☐ Etat d'avancée du PLUi

 Le Conseil communautaire du 22 décembre 2015 autorisé le Président à lancer la consultation du bureau d'études. Les appels d'offres ont été lancés puis attribués en

3 lots:

LOT	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE	MONTANT TOTAL TTC
LOT 1*	Elaboration d'un PLUi	CITADIA	295 644,00 €
LOT 2	Etudes environnementales	EVEN CONSEIL	42 030,00 €
LOT 3	Assistance juridique	CABINET LEXCAP	25 920,00 €

*Dont PLH et Schéma Local de Déplacement

Ces offres ont été validées par le Conseil communautaire du 28 juin 2016.

PLUi				
DEPENSES	En €TTC	Réalisé 2016		
Lot 1: CITADIA	234 000,00 €			
Lot 2 : EVEN CONSEIL	42 030,00 €			
Lot 3 : CABINET LEXCAP	25 920,00 €			
Frais de publicité	6 544,35 €	6 544,35 €		
TOTAL	308 494,35 €			
RECE	ITES			
Etat-DGD	15 000,00 €	15 000,01 €		
CD53-Contrat de territoire	50 000,00 €			
FCTVA	50 605,41 €			
TOTAL	115 605,41 €			
ССРМБ	192 888,94 €			

Rapport X – 04 FONDS DE CONCOURS

☐ Fonds de concours 2013-2016

 Lors du Conseil communautaire en date du 2 avril 2013 il a été arrêté le nouveau règlement du Fonds de concours 2013-2015, ainsi que l'enveloppe budgétaire associée. Par délibération en date du 27 octobre 2015, le fonds de concours a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016.

	Base	Tx applicable	Montant fonds concours	Total Volet 1+2 ATTRIBUE Total Volet 1+2 PAYE	384 836,45 € 199 446,45 €
Volet 1	17 communes à 15 000€			Reste à payer	185 390,00 €
Voiet I	255 000,00 €	40%	102 000,00 €		
Volet 2	17 communes à 50 000€			Enveloppes consacrées V1	102 000,00 €
	850 000,00 €	30%	408 000€	Enveloppes consacrées V2	408 000,00 €
Voiet 2	6 communes à 85 000€		400 000€	TOTAUX	510 000,00 €
	510 000,00 € 30%				
	Total enveloppe		510 000,00€	BILAN	125 163,55 €

☐ Fonds de concours 2017-2020

- Lors du Conseil communautaire en date du 25 octobre 2016 validant la feuille de route du territoire pour la période 2016-2020, la mise en place d'un nouveau Fonds de concours a été validée sous réserve de la mise en place d'un accompagnement identique de la Région dans le cadre des contrats régionaux.
- Rappel : les fonds de concours ont été mis en place en lien avec la vocation intercommunale initiale des Fonds Régionaux
- L'accompagnement régional étant désormais connu et se situant à un niveau identique des précédents contrats mais sur 4 ans, le fonds de concours tel que validé peut désormais être mis en place sur la base du règlement précédent, avec les modifications suivantes :

VOLET 1:

- Vers les 16 communes hors pôles
- Subvention maximum de 12 000 € pour un investissement de 30 000 € à 40 % (2 dossiers maximum présentés)
- Intervention sur : aménagements de centre-bourg / efficacité énergétique des bâtiments publics

VOLET 2:

- Vers les 6 communes pôles (Bazougers, Bouère, Grez en Bouère, Meslay du Maine, Val du Maine, Villiers Charlemagne)
- Subvention maximum de 25 000€ pour un investissement de 62 500 € à 40 % (3 dossiers maximum présentés)
- Intervention sur : équipements sportifs / investissements en matière de petite enfance-enfance-affaires scolaires

	Base	Tx applicable	Montant fonds concours
Volet 1	16 communes à 12 000€	40%	192 000,00 €
Volet 2	Volet 2 6 communes à 25 000€		150 000,00€
	Total enveloppe		342 000,00 €

Il est proposé de déléguer au Bureau la validation de l'attribution des fonds de concours au vu de l'instruction des dossiers présentés.

Rapport X − 05 TRANSFERT DE COMPÉTENCES □ GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Loi MAPAM), votée début 2014 confère le transfert aux communautés de communes, au 1er janvier 2016, le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

La Loi Notre a reporté la date d'échéance au 1er janvier 2018.

Actions 2017:

Des réflexions sont engagées avec les syndicats de bassin pour organiser la gestion de cette compétence. Pour le territoire du Pays de Meslay Grez, 2 secteurs sont engagés dans des études, côté Mayenne et côté Sarthe –le choix des cabinets d'études sont faits et le rendu des études est attendu pour 4ème trimestre de l'année. Le financement de ces études est subventionné à 80 % par l'agence de l'eau, le solde étant pris en charge par les syndicats.

■ EAU – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire a acté début 2016, le principe d'un transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018 à la communauté de communes.

Pour organiser ce transfert, il a été décidé de lancer une étude devant permettre à la communauté de communes d'assumer cette nouvelle compétence au 1^{er} janvier 2018 ; organisation du futur service à la fois sur le plan humain, technique financier, juridique......

- C'est le cabinet SCE qui a été retenu pour mener cette étude.

Dépenses :

Assistance maîtrise Ouvrage	115 200 €
Frais de publication et d'insertion	1 500 €
TOTAL DES DEPENSES TTC	116 700 €
Recettes:	
Subvention Conseil Départemental	28 800 €
Subvention Agence de l'Eau	47 860€
FCTVA	19 143 €
TOTAL DES RECETTES	95 803 €
AUTOFINANCEMENT	20 897 €

ACTIONS: ADAPTATION ET MISE EN ŒUVRE D'OUTILS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT (suite)

D – Budget consacré

SYNTH	ESE BUDGETAIRE	BP 2016	BILAN 2016	BUDGET 2017		
Réd	capitulatif des actions	BILANS	Résultat CCPMG	G Dépenses Recettes Résultat (Résultat CCPMG
Rapport X-01	Stratégie	-16 000,00€	-145,10 €	500,00 €	0,00€	-500,00€
Rapport X-02	SC ₀ T	23 930,00€	23 857,00 €	33 183,00 €	33 183,00€	0,00€
Rapport X-03	PLUI	-135 512,00 €	8 895,63 €	308 650,00 €	100 122,00 €	-208 528,00€
Rapport X-04	Fonds de concours	-200 000,00€	-125 782,05€	401 453,00 €	218 453,00 €	-183 000,00€
Rapport X-05	Transfert compétences	-52 003,00€	0,00€	116 700,00 €	95 803,00€	-20 897,00€
- Adaptation et m	ise en œuvre de gestion et dévelop	-379 585,00€	-93 174,52 €	860 486,00 €	447 561,00 €	-412 925,00 €

ACTIONS: DEVELOPPEMENT DES SERVICES

A - Ambition du programme

■ Développer une offre de services de proximité pour renforcer l'attractivité territoriale et lutter contre la désertification rurale.

28 mars 2017

- Moderniser les services publics :
- Mise en réseau des acteurs, maîtrise des dépenses publiques, mutualisation des outils, rationalisation des investissements.

B - Objectifs 2017

- •Travaux de mise en œuvre de la chaufferie Gaz pour la piscine et la salle de sports.
- •Centres d'incendie et de Secours; fin des opérations comptables liées aux investissements réalisées sur les communes de Bouère, Meslay du Maine et Ballée et paiement du contingent incendie pour le compte des 23 communes.
- •Mise en œuvre du schéma de mutualisation

C - Moyens mis en œuvre

Rapport X – 06 SDIS

 Finalisation des opérations comptables liées aux investissements réalisées pour les centres de secours de Bouère, Meslay du Maine et Val du Maine.

Bilans prévisionnels des opérations :







Paiement du contingent 2017 d'incendie pour le compte des 22 communes :
 285 029 €

Rapport XI –07 CHAUFFERIE GAZ

Le conseil communautaire de juillet 2015 a décidé de ne pas opter pour une chaufferie bois et d'opter dans un premier temps pour <u>une chaufferie Gaz</u> pour les besoins de la piscine et de la salle de sports.

La nouvelle chaufferie a été mise en service en mai 2016.

Rapport XI –08

La Communauté de Communes est propriétaire de logements locatifs dont :
2 logements réhabilités à Grez en Bouère
3 logements réhabilités à Saint Brice
3 logements neufs sur la commune de Saint Loup du Dorat

Différents travaux ont été réalisés en 2016.

L'ancien locataire du logement 1 rue des Jardins à Saint Brice qui a rendu à la Collectivité 1 appartement en très mauvais état dû à la présence d'humidité importante, demande auprès du tribunal, un remboursement de son préjudice. Rappel, la CCPMG a financé le déménagement de cette famille en 2015 pour un montant de 3 804 € TTC.

Nous avons missionné 1 avocat pour défendre les intérêts de la collectivité. Les honoraires s'élèvent à 1 153 € TTC.

L'audience au tribunal doit se tenir au cours des semaines à venir.

Actuellement, 1 logement sur la commune de St Brice et les logements sur la commune de Grez en Bouère sont inoccupés.

Le bilan global prévisionnel 2017 pour ces logements s'équilibre financièrement.

Rapport XI-09

MUTUALISATION - ADS

Le rapport sur le schéma de mutualisation a été élaboré à partir de l'état des lieux qui a été réalisé début 2014 auprès des 23 communes du territoire.

Il a été validé au conseil communautaire du 26 janvier 2016 et a fait l'objet d'une présentation devant les 23 conseils municipaux . Il définit les grands axes d'actions:

	Achat de matériels en commun - invitation à développer le partage de matériels.		
AXE 1: POURSUIVRE LA MUTUALISATION DE	Poursuivre et développer les groupements de commandes		
MOYENS MATERIELS	Harmonisation des logiciels informatiques		
MIOTERS MATERIES	Développement des outils de partages		
	Tendre vers une coordination de la communication publique sur le territoire		
AXE 2: AFFIRMER LA CCPMG COMME CENTRE	Poursuivre la création de services communs (Notamment au regard des services fonctionnels)		
DE RESSOURCES POUR LES 23 COMMUNES DU	Renforcer la coopération RH		
TERRITOIRE, DEVELOPPER LES SERVICES	Renforcer les réseaux professionnels du territoire		
COMMUNS et STRUCTURER LES RESEAUX DES	Etudier la faisabilité de répondre aux besoins des remplacements		
PROFESSIONNELS DES COLLECTIVITES	Poursuivre le recensement des besoins de formation pour permettre l'organisation de formations		
TERRITORIALES	de proximité.		
AXE 3: RENFORCER LES SOLIDARITES ENTRE	Un accompagnement pour la création de communes nouvelles		
COLLECTIVTES ET REFLECHIR A	Développer des partenariats avec les structures départementales et régionales et		
L'ORGANISATION TERRITORIALE DU	intercommunales voisines pour accroître la place de la Communauté de Communes du Pays de		
TERRITOIRE A TERME	Meslay Grez dans l'échiquier départemental.		
TERRITORIE A TERRIT	Mieux appréhender la ressource fiscale		

Rappel de la conclusion du rapport

Le schéma doit permettre ;

- De renforcer l'efficience de l'action des administrations et l'efficacité de leurs services.
- " Une cohérence et bonne articulation de l'action au sein du bloc local (communescommunauté de communes)
- Une meilleure cohérence et lisibilité de l'action publique.
- D'améliorer la vision des élus et de l'administration générale dans le cadre du bloc local et en faciliter son évolution.

Il n'est pas une fin en soi mais un outil au service du territoire.



Rapport XI-09 **MUTUALISATION - ADS**

Lors des travaux sur la stratégie, nous avons mis en avant les priorités souhaitées

	Feuille de route 2016-2020 : les priorités
Schéma de mutualisation	 Mise en place d'un groupe de travail élus/agents (visites de sites, analyse d'expériences) Approfondissement en vue de la mise en place de services communs d'adhésion à la carte : Service commun marchés publics Service commun ressources humaines/paye Développement des outils de partage Poursuite des commandes groupées

Les Services et actions mis en place aujourd'hui

- La mise à disposition de l'agence technique intercommunale ingénierie
- La mise en place d'un système de « mutuelle coup dur »
- La mise à disposition d'un broyeur à végétaux
- La coordination des formations en lien avec le CNFPT
- LE SIG
- L'Elaboration du Document Unique
- L'assistance technique à la voirie
- Le Service commun ADS (Autorisation droits du sol)
- Des Groupements d'achats
- La plateforme l-délibRE
- Le groupement d'achats téléphonie mobile



Les ACTIONS 2017

- · Travail sur la mise en place de services communs pour les communes qui souhaiteront y adhérer. Le groupe de travail constitué d'Elus (membres de la commission d'aide à la gestion du personnel) et les secrétaires de mairie souhaitant s'investir dans ce projet vont aller à la rencontre de collectivités ayant mis en place de tels services.
- · Groupements de commandes
- · Formations de proximité
- · Etude sur la coordination de la communication publique du territoire
- · Poursuite des travaux du réseau des secrétaires de mairie
- · Appel d'offres assurances; le cabinet chargé de préparer le dossier d'appel d'offres a été retenu en ce début d'année.
- · Etude sur l'achat de matériels en commun, notamment un matériel pour les allées—scarificateur-Désherbeur thermique.

Etat d'avancement des groupements de commandes;

Fournitures administratives; La consultation est arrivée à son terme et c'est la société Delta Bureau qui a été choisie.

Reliures registres; la consultation est en cours.





Rapport X-10

SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE) ACTIONS 2017:

Numérisation du réseau assainissement collectif

Travail avec les plans DWG; Répertorier l'emprise des plans issus des levés TOPO sur une couche SIG

Urbanisme; Intégration du PLU de Saint-Denis-du-Maine. Ce PLU, conformément à la réglementation, devra être « téléversé» dans le geoportail de l'urbanisme

- · Participation à la démarche PLUi
- Assistance aux communes en matière de consultation des informations d'urbanisme avec arcOpole

ADS; Assistance aux communes dans l'utilisation du SIG et du logiciel pour l'instruction des dossiers ADS (logiciel Droits de Cités).

Ouverture du SIG vers grand public Veille à l'évolution des outils logiciels



Rapport X-11 MATERIEL MIS A DISPOSITION

Utilisation du matériel en 2016 et évolution depuis 2013

Matériel	Nombre de réservation année 2013	Nombre de réservation année 2014	Nombre de réservation année 2015	Nombre de réservation année 2016
BARNUMS	93	92	82	86
TABLES ET BANCS	55	47	42	47
SCENE MOBILE	23	19	19	21
PRATICABLES	18	18	22	22
GRILLES	6	8	10	15
CHAISES	13	12	7	12
PUPITRE	12	12	9	14
SONORISATION	17	17	23	37
ECRAN	11	14	22	27
VIDEO PROJECTEUR	19	25	23	32
TOTAL	267	264	259	313

Proposition d'acquisitions pour 2017: Il est proposé de compléter notre « gamme» par des stands pro-pliants. Une enveloppe de 2 500 € est proposée.



D – Budget consacré aux développement des services

ESE BUDGETAIRE	BP 2016	BILAN 2016	BUDGET 2017		17
apitulatif des actions	BILANS	Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
SDIS	-225 456,04€	-244 504,49€	285 029,00€	20 987,00€	-264 042,00€
chaufferie gaz	3 303,00€	-139 379,13€	11 518,72€	143 986,00€	132 467,28€
Logements locatifs	2 860,00€	-3 119,17€	31 530,00€	31 510,00€	-20,00€
Mutualisation - ADS	3 900,00€	1 678,19€	25 000,00€	31 300,00€	6 300,00€
SIG	-33 511,00€	-32 036,67€	38 065,00€	12 053,00€	-26 012,00€
Matériel mis à disposition	-3 514,00€	-3 067,16€	11 005,00€	410,00€	-10 595,00€
	sapitulatif des actions SDIS chaufferie gaz Logements locatifs Mutualisation - ADS	BILANS SDIS -225 456,04 € chaufferie gaz 3 303,00 € Logements locatifs 2 860,00 € Mutualisation - ADS 3 900,00 € SIG -33 511,00 €	BILANS Charge CCPMG SDIS -225 456,04 € -244 504,49 € chaufferie gaz 3 303,00 € -139 379,13 € Logements locatifs 2 860,00 € -3 119,17 € Mutualisation - ADS 3 900,00 € 1 678,19 € SIG -33 511,00 € -32 036,67 €	BILANS Charge CCPMG Dépenses SDIS -225 456,04 € -244 504,49 € 285 029,00 € chaufferie gaz 3 303,00 € -139 379,13 € 11 518,72 € Logements locatifs 2 860,00 € -3 119,17 € 31 530,00 € Mutualisation - ADS 3 900,00 € 1 678,19 € 25 000,00 € SIG -33 511,00 € -32 036,67 € 38 065,00 €	BILANS Charge CCPMG Dépenses Recettes SDIS -225 456,04€ -244 504,49€ 285 029,00€ 20 987,00€ chaufferie gaz 3 303,00€ -139 379,13€ 11 518,72€ 143 986,00€ Logements locatifs 2 860,00€ -3 119,17€ 31 530,00€ 31 510,00€ Mutualisation - ADS 3 900,00€ 1 678,19€ 25 000,00€ 31 300,00€ SIG -33 511,00€ -32 036,67€ 38 065,00€ 12 053,00€

TOTAL Développement des services	-252 418,04€	-420 428,43€	402 147,72€	240 246,00€	-161 901,72€

FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA CCPMG

A - Ambition du programme

- Mettre en œuvre les moyens humains et matériels afin de mener à bien les politiques décidées par les élus
- Contribuer à la performance des services de la Communauté de Communes par le développement des compétences et de la motivation dans le cadre des principes régissant le service public.
- Mise à disposition de moyens de qualité auprès du personnel pour encourager leur implication et leur efficacité.

B - Objectifs 2017

- Poursuivre la mise en place des moyens modernes de communication et de travail
- Optimiser les services de la Communauté de Communes dans un souci d'efficacité
- Rationaliser la gestion des différents services
- Maitriser les dépenses de fonctionnement

C - Moyens mis en œuvre

Rapport X - 12 et Rapport XI - 13

POLE INTERCOMMUNAL ET ATELIER TECHNIQUE

Le budget primitif prévoit le fonctionnement des bâtiments et de menus travaux pour ajuster les espaces aux besoins (besoins d'espace pour des permanences de l'antenne solidarité)

Rapport X-14

ACQUISITION MOBILIER ET MATÉRIEL

Equipement mobilier et besoins du service technique en matériel Bilan global investissement = - 3 632€



Rapport X-15

FLOTTE VEHICULES

Il est prévu une enveloppe pour le renouvellement de la flotte 15 000€.

Rapport X-16

INFORMATIQUE DEMATERIALISATION

Renouvellement régulier du parc, logiciels métiers, outils collaboratifs, contrat de maintenance et système de sauvegarde externe, dématérialisation - parapheur électroniques. Budget consacré; - 12 367€

Rapport X I-17

FLOTTE COPIEURS EN LOCATION

2 copieurs sont en location auprès de la société DBR.

Bilan global fonctionnement = -3 870 €

Rapport XI-18

TÉLÉPHONIE

La collectivité a fait installer la fibre optique en 2014 sur le site du pole intercommunal.

Location du standard, des postes et flotte orange portables (un groupement d'achat a été initié en 2015 avec 7 collectivités)

Bilan global fonctionnement = -8 411€

Rapport XI-19

ASSURANCES

MMA pour la Flotte véhicules et auto-mission

GROUPAMA pour responsabilité civile – dommages au biens – protection juridique – multirisques informatique.

Dans le cadre d'un groupement d'achats avec les communes qui se sont positionnées (11 communes + la CCPMG), un cabinet d'étude a été choisit pour accompagner les collectivités dans la rédaction du cahier des charges. C'est le cabinet Arima Consultants qui a été choisi.

Bilan global fonctionnement = -15 763€

Rapport XI -20 - 21 - 22

FOURNITURES- ABONNEMENTS- ADHESIONS - COURRIER - ARCHIVES.

Bilan global fonctionnement = -15 833€



D – Budget consacré au fonctionnement des services

SYNTHES	SE BUDGETAIRE	BP 2016	BILAN 2016	6 BUDGET 2017		17
Récapit	tulatif des actions	BILANS	Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport X-12 Pô	ile intercommunal	-30 336,42€	-29 109,33€	100 201,00€	69 886,00€	-30 315,00€
Rapport X-13 Ate	elier technique intercommunal	-8 240,00€	-5 213,39€	7 095,00€	0,00€	-7 095,00€
RapportX-14 Ac	quisition de mobilier et matériel	-5 935,00€	-3 831,00€	4 400,00€	768,00€	-3 632,00€
Rapport X-15 Flo	otte véhicules	-9 500,00€	-8 965,00€	24 100,00€	2 461,00€	-21 639,00€
Rapport X-16 Inf	formatique dématérialisation	-13 725,00€	-14 179,00€	14 310,00€	1 943,00€	-12 367,00€
RapportX-17 Flo	otte copieur en location	-4 950,00€	-4 070,83€	3 870,00€	0,00€	-3 870,00€
Rapport X-18 Té	léphonie	-9 220,00€	-7 999,77€	8 420,00€	9,00€	-8 411,00€
Rapport X-19 As	surances	-14 330,00€	-9 161,04€	15 763,00€	0,00€	-15 763,00€
RapportX-20 Fo	urnitures - Abonnements	-12 480,00€	-12 678,23€	12 920,00€	0,00€	-12 920,00€
RapportX-21 Co	ourrier - Poste	-2 803,00€	-2 267,38€	2 613,00€	0,00€	-2 613,00€
Rapport X-22 Arc	chives	-300,00€	0,00€	300,00€	0,00€	-300,00€
	onnement des services -					
Admini	istration générale	-111 819,42€	-97 474,97€	193 992,00€	75 067,00€	-118 925,00€

Rapport X-23

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EVOLUTIONS DU CONTEXTE ATTENDUES POUR 2017

- Augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique au 1er février 2017 (+0.6%)
- Evolution de la carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité -GVT)
- Poursuite de la Réforme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)
- Obligation d'actualiser le Régime Indemnitaire actuel : instauration du RIFSEEP
- Evolution du taux de certaines cotisations patronales & salariales au 1er janvier 2017

ACTIONS 2017 – Administration Générale et budgets consacrés

Masse salariale :

Action Sociale ; 6 381 €

Contrats d'Avenir: 14 266 €

Formations: 1823 €

Adhésion au SPAT : 1 250 €

Suivi du DU (Document Unique) : 12 270 €

Vêtements de travail; 2 600 €

- Protection sociale complémentaire (PSC); 968 €
- Supplément familial de traitement; 15 000 € sur l'ensemble de budget
- Assurance statutaire; 20 189 €
- Recrutement des Saisonniers (à l'identique de 2016)

Rapport X-23 GESTION RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

• Modification du tableau des effectifs 2017 proposée :

L'ancienne Infirmière Coordinatrice du S.S.I.A.D. a fait valoir ses droits à la retraite au 01/01/17.

Elle a été remplacée par un agent contractuel qui vient de réussir son concours d'Infirmier Territorial en Soins Généraux et est donc inscrit sur la liste d'aptitude du CDG de la Fonction Publique de la Vendée.

Il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Poste supprimé	Quotité de temps de travail	Date suppression proposée
Cadre de Santé 2ème Classe (CATA)	TC	01/07/17
Poste créé	Quotité de temps de travail	Date création proposée
Infirmier Territorial en Soins Généraux (CATA)	TC	01/07/17

28 mars 2017

Indemnités de fonctions ELUS ; budget consacré : 109 111 €

Depuis le 1er janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs:

- à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017)
- •à la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017
- •Afin de tenir compte de ces nouvelles actualisations, la Collectivité doit prendre une nouvelle délibération faisant désormais uniquement référence à "l'indice brut terminal de la fonction publique" :

Président : 39.25 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique" (soit 80.5 % de l'indemnité maximale)

8 vice-présidents :16.50 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique" (soit 80 % de l'indemnité maximale)

1 vice-président:11.326 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique "soit(soit 54.90 % de l'indemnité maximale).

- Indemnités du Receveur ; budget consacré : 350 €
- Logiciel « gestion de temps » ; budget consacré : 16 500€



Rapport X-23

GESTION RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

Logiciel « gestion de temps : 5 000€

D – Budget consacré

SYNTH	ESE BUDGETAIRE	BP 2016	BILAN 2016	BUDGET 2017		
Ré	capitulatif des actions	BILANS	Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport X-23	Gestion ressources humaines	-481 086,00€	-494 452,40€	611 432,48€	35 851,00 €	-575 581,48€
TOTAL For	nctionnement des services - RH	-481 086,00€	494 452,40€	611 432,48€	35 851,00 €	-575 581,48€

Rapport X BUREAU-ADMINISTRATION GENERALE

RÉSULTATS NETS DES ACTIONS

SYNTHESE BUDGETAIRE	BP 2016	BILAN 2016	BUDGET 2017		
Adaptation et mise en œuvre de gestion et développ	-379 585,00€	-93 174,52€	860 486,00€	447 561,00€	-412 925,00 €
TOTAL Développement des services	-252 418,04€	-420 428,43€	402 147,72€	240 246,00€	-161 901,72 €
L Fonctionnement des services - Administration géné	-111 819,42€	-97 474,97€	193 992,00€	75 067,00€	-118 925,00 €
TOTAL Fonctionnement des services - RH	-481 086,00€	-494 452,40€	611 432,48€	35 851,00€	-575 581,48 €

ACTIONS BUREAU - ADMINISTRATION GEN -1 224 908,46 € -1 105 530,32 € 2 068 058,20 € 798 725,00 € -1 269 333,20 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Rapport X - 01 CONTRATS

Joseph Gaudin déplore que les financements obtenus dans le cadre du CPER ne soient pas plus fléchés sur la commune de Grez en Bouère.

Le Président rappelle que le programme d'actions a été construit avec les maires des communes de Bouère et Grez en Bouère. Chacune des communes a un projet qui a été directement attributaire d'un crédit et la Communauté de communes a construit un bâtiment économique sur Grez en Bouère, bâtiment qui a bénéficié également de fonds CPER. Il rappelle également que les crédits nouveaux attribués dans le cadre du CPER sont de 500 000 €, uniquement de l'Etat. Un avenant sera à préparer pour ajuster le contrat.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées,

Rapport X - 02 - SCOT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.

Rapport X - 03 - PLUI

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées,

Rapport X - 04 - FONDS DE CONCOURS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté er les inscriptions budgétaires proposées,
- Valide la mise en place des fonds de concours 2017-2020 sur la base des propositions faites
- Délègue au Bureau la validation de l'attribution des fonds de concours au vu de l'instruction des dossiers présentés.

Rapport X - 05 - TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU ASSAINISSEMENT GEMAPI

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport X - 06 - SDIS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées



Rapport X - 07 - CHAUFFERIE GAZ

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport X - 08 - LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées,

Rapport X - 09 - MUTUALISATION - ADS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées,

Rapport X - 10 - SIG

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport X - 11 - MATERIEL MIS A DISPOSITION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et le les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

Rapport X - 12 - POLE INTERCOMMUNAL

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

Rapport X - 13 - ATELIER TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.

Rapport X - 14- ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATERIEL

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

Rapport X - 15 - FLOTTE VEHICULES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

Rapport X - 16 - INFORMATIQUE DEMATERIALISATION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

Rapport X - 17 - FLOTTE COPIEUR EN LOCATION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté er les inscriptions budgétaires proposées,

Rapport X - 18 - TELEPHONIE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées

Rapport X - 19 - ASSURANCES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.



Rapport X - 20 - FOURNITURES - ABONNEMENTS - ADHESIONS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

Rapport X - 21 COURRIER - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées,
- Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

Rapport X - 22 ARCHIVES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées,

Rapport X - 23 - RESSOURS HUMAINES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- Valide la modification des dates de présence du surveillant de baignade saisonnier soit du 1er juillet au 3 septembre.
- Valide la modification du tableau des effectifs 2017 proposée :
 - Suppression a/c du 01/07/17 de l'actuel poste Cadre de Santé de 2ème Classe, à Temps Complet
 - · Création a/c du 01/07/17 d'un poste d'Infirmier Territorial en Soins Généraux, à Temps Complet
- Valide l'actualisation du montant des indemnités de fonctions du Président et des Viceprésidents en faisant désormais uniquement référence à "l'indice brut terminal de la fonction publique" :
 - Président : 39.25 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique" (soit 80.5 % de l'indemnité maximale)
 - 8 vice-présidents :16.50 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique" (soit 80 % de l'indemnité maximale)
- 1 vice-président : 11.326 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique" soit (soit 54.90 % de l'indemnité maximale).
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°5 - Finances Budget primitif 2017 - Vote des taux 2017

Rapporteur – Le Président, Bernard Boizard :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2017 (budget Principal)

011 Charges à caractère général	724 953,00 €
012 Charges de Personnel et frais assimilés	1 917 234,00 €
065 Autres charges de gestion courante	1 337 915,25 €
14 Atténuation de produits	1 040 402,00 €
66 Charges financières	70 597,00 €
67 Charges exceptionnelles	100,00 €
68 Dotations aux provisions	1 000,00 €
042 Opérations d'ordre de section à section	844 001,40 €
022 Dépenses imprévues	10 080,00 €
023 Virement section investissement	
Total	5 946 282,65 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2017

DONT:

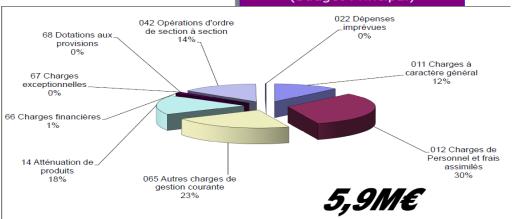
- Dotation de solidarité 142 708 €
- 897 694 € Attribution de compensation Dépenses

28 mars 2017

Subventions 2017 - Budget principal contribution financière Prestalis

428 257 € dont 374 387 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2017 (budget Principal)

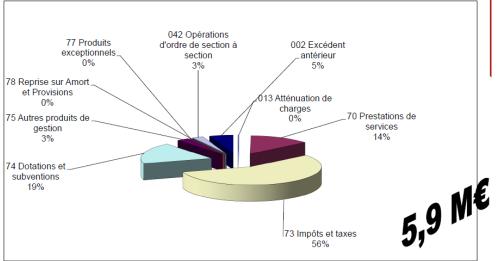


RECETTES DE FONCTIONNEMENT **BUDGET PRIMITIF 2016** (budget Principal)

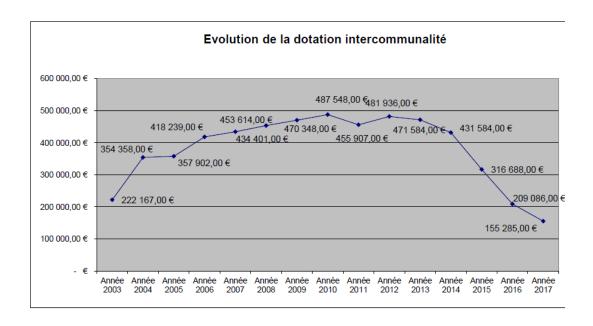
013 Atténuation de charges	13 620,00 €
70 Prestations de services	833 037,00 €
73 Impôts et taxes	3 335 620,00 €
74 Dotations et subventions	1 117 729,00 €
75 Autres produits de gestion	165 938,00 €
77 Produits exceptionnels	747,00 €
78 Reprise sur Amort et Provisions	5 000,00 €
042 Opérations d'ordre de section à section	150 287,00 €
002 Excédent antérieur	324 304,65 €
Total	5 946 282,65 €



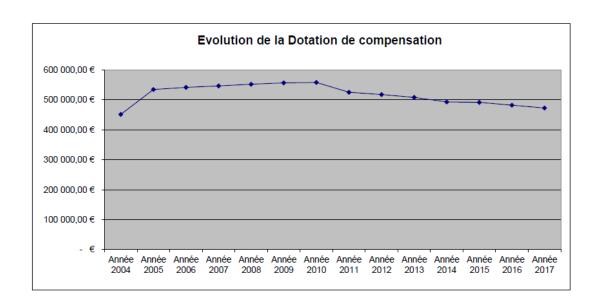




RECETTES de l'ETAT



RECETTES de l'ETAT



RECETTES FISCALES 2017

La CVAE

CVAE						
		Evolu	tion			
Années	Produit	en valeur absolue	en %			
2011	474 174,00 €					
2012	476 393,00 €	2219	0,47%			
2013	418 800,00 €	-57593	-13,75%			
2014	466 625,00 €	47825	10,25%			
2015	471 130,00 €	4505	0,96%			
2016	429 910,00 €	-41220	-9,59%			
2017	430 143,00 €	233	0,05%			

RECETTES ESTIMATIVES FISCALES 2017

28 mars 2017

LA CFE

Cotisation foncière de	es entre	prises
Bases 2016		3 872 030 €
Revalorisation des bases 2017	-9,00%	- 348 483 €
Nouvelles bases		-€
Simulation bases 2017		3 523 547 €
Evolution en valeur		- 348 483 €
Evolution en %		-9,00%
Taux 2016		25,42%
taux 2017		25,95%
Rappel produit 2016		984 270,00€
Estimation produit fiscal 2017		914 361 €
Variation en valeur		-69 909 €
Variation ss augmentation	tx	-88 584 €
ariation suite Etude augmentat	ion tau:	18 675 €

La Taxe Foncière Non Bâti

	Bāti	Taxe Foncier No
2874888		Bases 2016
11500	0,40%	Revalorisation des bases 2017
0.6		Nouvelles bases
2 886 388 6		Simulation bases 2017
11 500 €		Evolution en valeur
0,40%		Evolution en %
1,81%		Taux 2016
1,85%		taux 2017
52 243,61€		Rappel produit 2016
53 288 6		Estimation produit fiscal 2017
1045		Variation en valeur
0 (x	Variation ss augmentation
1 045	on taux	Variation suite Etude augmentati
2%		

RECETTES FISCALES 2017 Suite

La Taxe d'Habitation

Taxe habita	tion	
Bases 2016		9 760 591 €
Revalorisation des bases 2017	0,40%	39 042 €
Nouvelles bases	1%	97 606 €
Simulation bases 2017		9 897 239 €
Evolution en valeur		136 648 €
Evolution en %		1,40%
Taux 2016		11,20%
taux 2017		11,42%
Rappel produit 2016		1 093 838,00 €
Estimation produit fiscal 2017		1 130 661
Variation en valeur		36 823
Variation ss augmentation	tx	14 653
Variation suite Etude augmentat	ion taux	22 170
		2%

La Taxe Foncière bâtie

Taxe fon	cière bati	
Bases 2016		8 763 528 €
Revalorisation des bases 2017	0,40%	35 054 €
Nouvelles bases		- €
Simulation bases 2017		8 798 582 €
Evolution en valeur		35 054 €
Evolution en %		0,40%
Taux 2016		0,00%
taux 2017		0,70%
Rappel produit 2016		- €
Estimation produit fiscal 2017		61 590 €
Variation en valeur		61 590 €
Variation ss augmenta	tion tx	0
Variation suite Etude augme	ntation taux	61 590€
Part	entreprises	ménages
	31%	69%
	18 951 €	42 639 €



L'IFER

RECETTES FISCALES 2017

IFER								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
T ransformateurs	13 500	13 500	13 736	13 915	14 040 €	14 180 €		
Stations electriques	12 240	17 340	14 014	15 771	18 031 €	18 213 €		
Canalisations de 6 az	8 832	8 836	8 995	9 094	9 182 €	9 270 €		
	34 572	39 676	36 745	38 780,00 €	41 253 €	41 663 €		

LA TASCOM

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (articles 3 à 7 de la loi précitée).



Le FNGIR et la DCRTP

Les dotations de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont 2 nouvelles dotations qui permettent de retrouver l'équivalence des ressources de la collectivité à hauteur des ressources fiscales 2009.

Ces dotations restent figées pour l'avenir

	2013	2014	2015	2016	2017
FNGIR	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €
DCRTP	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €

Récapitulatif COMPOSITION DU PANIER FISCAL

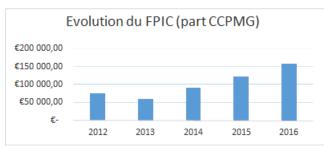
Recettes fiscales effectives par	2016			2017			
année				2017			
TFNB	52 035,00 €	1,67%		53 288,00 €	1,68%		
TAFNB	15 732,00 €	0,51%	37,30%	15 732,00 €	0,50%	37,85%	
TFPB	- €	0,00%	37,30%	61 590,00 €	1,94%	37,00%	
TH	1 093 838,00 €	35,12%		1 130 661,00 €	35,67%		
CVAE	429 910,00 €	13,80%		430 143,00 €	13,57%		
CFE	984 270,00 €	31,60%	46,75%	914 361,00 €	28,84%	43,73%	
IFER	41 663,00 €	1,34%		41 663,00 €	1,31%		
Compensations d'exonération	78 269,00 €	2.51%	2.51%	105 000,00 €	3,31%	3.31%	
nouveau régime	70 209,00 €	2,5170	2,31%	105 000,00 €	3,31%	3,3170	
DCRTP	125 954,00 €	4,04%	11,74%	125 954,00 €	3,97%	11,53%	
FNGIR	239 545,00 €	7,69%	11,74%	239 545,00 €	7,56%	11,55%	
TASCOM	45 715,00 €	1,47%	1,47%	52 000,00 €	1,64%	1,64%	
Rôles supplémentaires et	7 454,00 €	0,24%	0.24%		0.00%	0,00%	
complémentaires	7 454,00€	0,24%	0,24%		0,00%	0,00%	
TOTAL	3 114 385,00 €	100,00%	100,00%	3 169 937,00 €	100,00%	98,06%	

	Taux 2016	Taux 2017 proposés
Cotisation foncière des Entreprises	25,42%	25,95%
Taxe habitation	11,20%	11,42%
Taxe foncière non bâtie	1,81%	1,85%
Taxe foncière bâtie	0,00%	0,70%

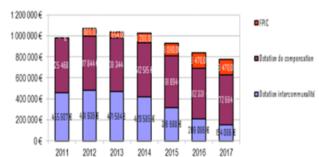
LE FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	Estim.2017
Part CCPMG	74 089,00€	59 654,00 €	90 288,00 €	123 090,00 €	148 470,00 €	148 470,00 €
Part Communes	- €	111 729,00 €	172 034,00 €	228 984,00 €	277 654,00 €	277 654,00 €
TOTAL	74 089,00€	171 383,00 €	262 322,00 €	352 074,00 €	426 124,00 €	426 124,00 €



Evolution globale des concours financiers de l'Etat

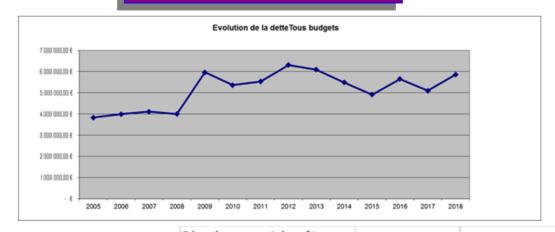


Suivi de la dette Besoins de financements

Opérations		BUDGET PRINCIPAL	BUDGET DECHETS				
Operations	Village artisans 2	Atelier Relais Grez	Méthode Usinage	Village artisans 3	Aménagement Numérique	Chaufferie Gaz	Camion
Dépenses							
Etudes et travaux	1 072 480,30 €	240 345,62 €	383 550,00 €	271 975,00 €	700 000,00 €	171 093,13€	318 128,00€
Total Dépenses	1 072 480,30 €	240 345,62 €	383 550,00 €	271 975,00€	700 000,00 €	171 093,13€	318 128,00€
Recettes							
Subventions+ fctva + cession	290 467,25 €	56 302,51 €	210 811,00 €	217 580,00 €	371 158,00 €	28 697,00€	34 500,00€
Autofinancement	40 463,40 €	3,11€	-1 111,00 €	5,00€	93 640,00€	76,13€	8 628,00€
Financement réaffectés en 2014							
Financement réaffectés en 2013	61 835,71 €						
Financement réaffectés en 2011	93 313,94 €						
Total Recettes	486 080,30 €	56 305,62 €	209 700,00 €	217 585,00€	464 798,00€	28773,13€	43 128,00€
BESOIN DE FINANCEMENT	586 400,00€	184 040,00€	173 850,00 €	54 390,00€	235 202,00 €	142 320,00€	275 000,00€
Montant emprunt	586 400,00€	184 040,00€	173 850,00 €	54 390,00 €	235 202,00 €	142 320,00€	275 000,00€



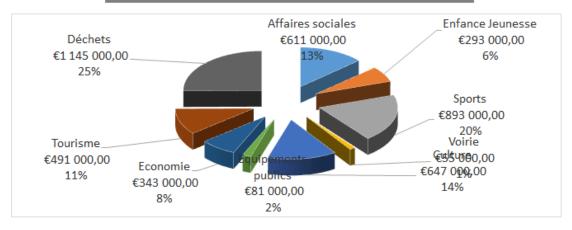
Suivi de la dette



Proposition de renégociation emprunt Assainissement

Reamenagement de pret		
Montant initital	476 000,00 €	
Prêt n°	70000117615	
PROPOSITION du Crédit Agricole de l'Anjour det du	Avant la proposition de	Après la proposition de
Maine	réaménagement	réaménagement
Capital restant dû au 6/03/2017	139 407,39 €	139 407,39 €
Frais de réaménagement	- €	1 045,55 €
Durée résiduelle	114	114
Périodicité	Trimestre	Trimestre
Taux fixe	4,63%	3,43%
Gain final net		6 935,00 €

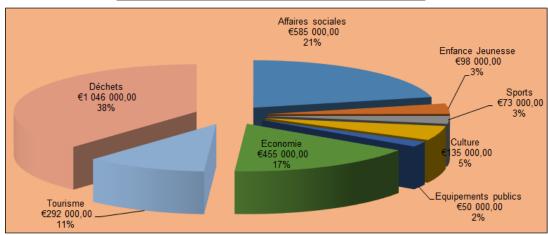
REPARTITION DES DEPENSES 2017 par domaines de compétences (Fonctionnement)



4,5 M€

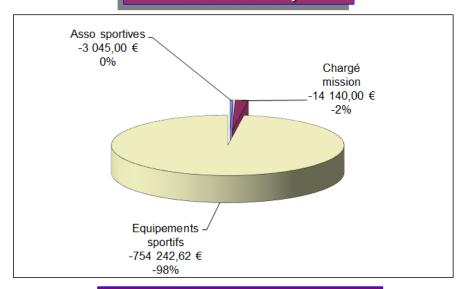


REPARTITION DES RECETTES 2017 par domaines de compétences (Fonctionnement)

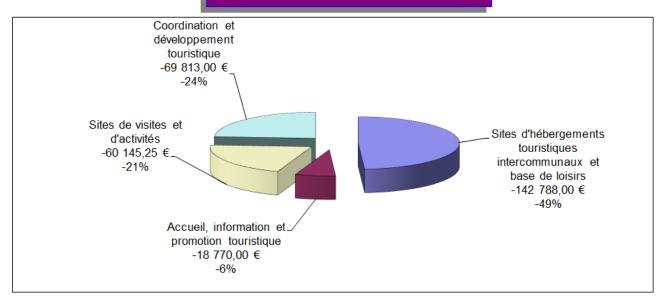


2,7 M€

BP 2017 - ACTIONS SPORTS (bilan fonctionnement et investissement)



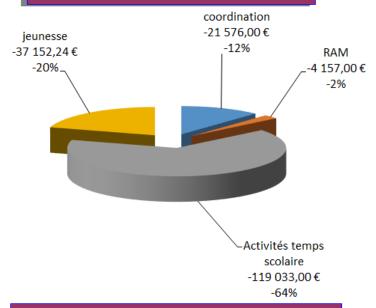
ACTIONS TOURISME (bilan fonctionnement et investissement)



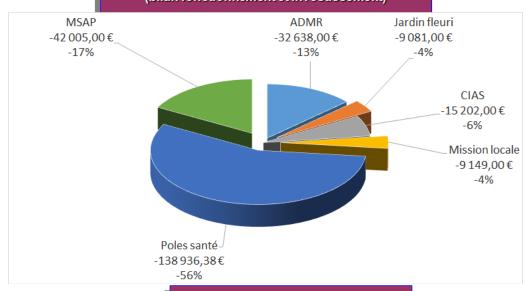


BP 2017 - ACTIONS ENFANCE JEUNESSE

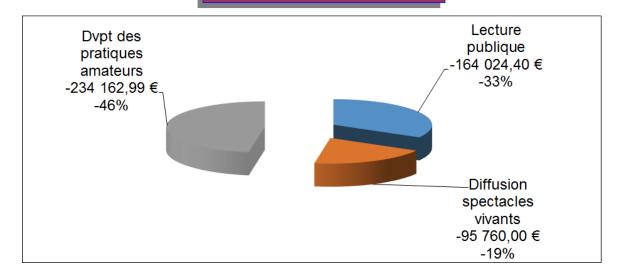
(bilan fonctionnement et investissement)



BP 2017 - ACTIONS AFFAIRES SOCIALES (bilan fonctionnement et investissement)



BP 2017 – ACTIONS CULTURELLES (bilan fonctionnement et investissement)



REPARTITION DES coûts nets 2017 par domaines de compétences (Fonctionnement + rembt capital des emprunts)

28 mars 2017



Variation des coûts des principaux services du Budget Principal + budget Economie + budget Tourisme (bilan fonctionnement + remboursement capital emprunts)

Comparatif 2016/2017	AFFAIRES SOCIALES	CULTURE	JEUNESSE	SPORT	VOIRIE	Economie	Tourisme
Résultat 2016	-82 592 €	-467 708 €	-185 784 €	-474 484 €	-67 720 €	35 471 €	-207 839 €
BP 2017	-90 535 €	-532713€	-190 028 €	-611 138 €	-86 481 €	-105 990 €	-232 558 €
Variation	7 943,18€	65 004,88€	4 243,81 €	136 653,73 €	18 761,40€	141 461,29 €	24 719,30 €



Détail du financement des opérations 2016 (Budget Principal)

	BUDGET PRINCIPAL								
N° opération	Opération	Dépenses	Recettes	Montant emprunt	autofinancement 2017				
	Fonds de concours	246 500,00 €			246 500,00 €				
	Participation SCIC		2 000,00 €		- 2 000,00€				
198	Acquisition matériel	42 172,00 €	19 377,00 €		22 795,00 €				
214	Piscine	216 321,62 €	275 412,00 €		- 59 090,38 €				
215	SIG	1 500,00 €	246,00€		1 254,00 €				
222	Pôle santé	120 936,38 €	59 435,00 €		61 501,38 €				
239	Outils de Communication	150,00€	25,00€		125,00€				
244	Centre de secours Bouère Ballée		20 987,00 €		- 20 987,00 €				
249	Achat mat sportif salle sport Meslay	4 000,00 €	656,00€		3 344,00 €				
262	Transfert compétence Eau/Assainissement	116 700,00 €	95 803,00 €		20 897,00 €				
250	Mobilier réseau lecture	2 500,00 €	410,00€		2 090,00 €				
265	Pôle santé Villiers	300 000,00 €	249 212,00 €		50 788,00 €				
252	Réhabilitation thermique Salle sport Meslay	1 565,00 €	1 040,00 €		525,00€				
264	Radar pédagogique	3 600,00 €	590,00€		3 010,00 €				
266	Centre Administratif	22 500,00 €	3 691,00 €		18 809,00 €				
256	Equipement lecture	1 050,00 €	173,00 €		877,00€				
237	Réhabilitation Salle tennis squash	1 000 000,00 €	689 040,00 €		310 960,00 €				
211	Pôle intercommunal	8 000,00 €	1 312,00 €		6 688,00€				
259	Chaufferie Gaz	2 928,72 €	1 666,00 €	142 320,00 €	- 141 057,28 €				
263	Voirie 2017	43 500,00 €	7 601,00 €		35 899,00 €				
261	PLUI + PLH+ TRANSPORT MOBILITE	367 194,00 €	132 611,00 €		234 583,00 €				
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL	2 501 117,72 €	1 561 287,00 €	142 320,00 €	797 510,72 €				

Détail du financement des opérations 2017 (Budget Tourisme)

	BUDGET TOURISME								
N° opération	Opération	Dépenses	Recettes	Montant emprunt	autofinancement 2017				
11	Equipement Base Loisirs Chesnaie	5 130,00 €	754,00 €		4 376,00 €				
17	Matériel VVNJ	2 615,00 €	1 080,00 €		1 535,00 €				
24	Swin golf		820,00€		- 820,00€				
26	Réhabilitation Sanitaire Villiers	1 500,00 €			1 500,00 €				
27	Signalétique	4 500,00 €	738,00€		3 762,00 €				
37	Amgt emplacement camping Villiers	3 100,00 €			3 100,00 €				
40	signalétique Randonnées	40 000,00 €	26 757,00 €		13 243,00 €				
47	Moulin de Cavier	76 338,95 €	46 126,70 €		30 212,25 €				
50	Amgt site la chesnaie	1 200,00 €	197,00€		1 003,00 €				
51	Réhabilitation Sanitaire Chesnaie	2 000,00 €			2 000,00 €				
2051	Logiciel	750,00 €			750,00€				
	TOTAL BUDGET TOURISME	137 133,95 €	76 472,70 €	- €	60 661,25€				

Détail du financement des opérations 2017 (Budget Déchets)

	BUDGET DECHETTERIE								
N° opération	Opération	Dépenses	Recettes	Montant emprunt	autofinancement 2017				
73	Camion	221 578,00 €	46 500,00 €	275 000,00 €	- 99 922,00€				
75	Espaces propreté	55 100,00 €			55 100,00€				
76	Prévention	22 771,00 €			22 771,00 €				
80	Matériel équipement	22 320,00 €			22 320,00 €				
81	Equipement RI	135 100,00 €			135 100,00 €				
82	Carrière	15 000,00 €			15 000,00€				
83	Signalétique	7 500,00 €			7 500,00 €				
84	Amngt dechetterie Meslay	6 507,00 €			6 507,00 €				
841	Amgt déchetterie Val du Maine	10 000,00 €			10 000,00€				
842	Amgt déchetterie Bazougers	45 000,00 €			45 000,00 €				
2051	Logiciel	600,00 €			600,00 €				
	TOTAL BUDGET DECHETTERIE	541 476,00 €	46 500,00 €	275 000,00 €	219 976,00 €				



Détail du financement des opérations 2017 (Budget Economie)

BUDGET ECONOMIE								
N° opération	Opération	Dépenses	Recettes	Montant emprunt	autofinancement 2017			
23	Batiment industriel Villiers		140 000,00 €		- 140 000,00 €			
24	AR Grez			184 040,00 €	- 184 040,00 €			
26	Village artisans 3	167 013,21 €	211 137,35 €	54 390,00 €	- 98 514,14 €			
28	Batiment Méthodes Usinage	270 927,49 €	171 503,00 €	173 850,00 €	- 74 425,51 €			
20	Village artisans 2			586 400,00 €	- 586 400,00 €			
30	Aménagement numérique	700 000,00 €	371 158,00 €	235 701,70 €	93 140,30 €			
32	Bâtiment Bazougers	60 000,00 €			60 000,00 €			
33	Linpac	391 000,00 €		391 000,00 €	- €			
34	Voirie Guiternière	52 800,00 €	8 661,00 €		44 139,00 €			
225	Zi des Sports		2 147,00 €		- 2 147,00 €			
	Taxe aménagement		10 100,00 €		- 10 100,00 €			
TOTAL BUDGET ECONOMIE 1 641 740,70 € 914 706,35 € 1 625 381,70 € -898 3								

ETAT DES AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL

Avances du budget principal aux budgets annexes. SITUATION AU 31 décembre 2017								
Budgets	total au 31 décembre 2015	Mouvements 2016	Total au 31 décembre 2016	Mouvements 2017	Total au 31 décembre 2017			
ZI du Fresne	338 251,09€		338 251,09€	- €	338 251,09€			
ZA Villiers	40 452,07€		40 452,07€	-24 988,70€	15 463,37€			
ZA du Clos Macé	87 061,73€		87 061,73€	- €	87 061,73€			
ZA la Chalopinière	46 825,11€		46 825,11 €	- €	46 825,11 €			
Déchetterie			- €	- €	- €			
TOTAL	512 590,00€	- €	512 590,00€	-24 988,70€	487 601,30€			

ETAT DES Provisions

	Provisions SIT	Provisions SITUATION AU 31/12/17						
		Mouveme	nts 2016		Mouvements			
Budgets	total au 31 décembre 2015	Dotations au cpte 6815 et 6817 Reprises aux cptes 7815 et 7817		Total au 31 décembre 2016	Dotations au cpte 6815 et 6817	Reprises aux cptes 7815 et 7818	Total au 31 décembre 2017	
PRINCIPAL	4 028,82 €	1 000,00 €		5 028,82 €	1 000,00 €	5 000,00 €	1 028,82 €	
ECONOMIE	40 014,73 €	6 900,00 €		46 914,73 €	72 117,00 €	109 865,00 €	9 166,73 €	
DECHETTERIE	31 929,93 €	1 000,00 €	6 154,96 €	26 774,97 €	10 725,00 €	37 500,00 €	- 0,03€	
ASSAINISSEMENT	9 713,80 €	3 080,00 €	737,34€	12 056,46 €	3 700,00 €	3 700,00 €	12 056,46 €	
TOTAL	85 687,28 €	11 980,00 €	6 892,30 €	90 774,98 €	87 542,00 €	156 065,00 €	22 251,98 €	

SYNTHESE

Masses budgétaires

Fonctionnement: 9,2 M€

Investissement : 9,5 M€

dont 4,7 M€ de Travaux et Equipements

CONSOLIDATION DES BUDGETS

Budget	Fonctionnement		I nv estis se men t		Bilan global	Emprunts		Subvention du budget principal	Avance du budget principal	Remboursement avance du budget principal	Autofinancements	Divers		
	Dépenses	Recettes	Bilan	Dépenses	Recettes	Bilan		Objet	montant					
Budget principal	5 946 282,65€	5 946 282,65€	٠	5 088 601,14€	5 088 601,14€	·		Chau fe rie gaz	142320,00€					
								Site Linpac+ batBaz	391000,00€					
								Village artisans 2	586400,00€					
		538132,32€	- €	2 739 294,05€	2 739 294,05€	- €	. €	AR Grez	184 040,00 €					
ECONOMIE (a)	538132,32€							Méthode usinage	173 850,00 €					
								village artisans 3	54 390,00 €					
								Numérique	235 201,70 €					
Tourisme	586 838,25€	586 838,25€	- €	207 089,13€	207 089,13€	- €	+ €			293 299,25 €				
Budget Guîtemiê re/Bouê re/ Grez	509634,81€	509634,81€	. €	476337,81€	476337,81€	٠. و	. €		. €	35 017,00 €	- €	. ε		
Budget ZA Val du Maine	4712,00€	33 225,79€	28 513,79€	- €	15721,07€	15 721,07 €	44 234,86 €			- €	. €	٠ ٤		
Budget ZA Villiera	4322,00€	4322,00€	- €	59043,79€	59043,79€	- €	- €			3 857,00 €	- €	- €		
Z A C halopi nière	88 246,57€	88 246,57€		66 126,57€	66126,57€	- €	- €			29 359,00 €				
ZA du Clos Macé	108 631,44€	108 631,44 €	. €	86774,44€	86774,44€	- €	- €			11 077,00 €				
ZA St Loup	992,00€	992,00€	- €	- €	6 9 05,85€	6 905,85 €	6 905,85 €			982,00 €	- €	- €		
SPANC	16270,00€	16 853,39€	583,39€			- €	583,39 €				- €	- €		
ASSAINISSEMENT	123 751,00€	217 724,27€	93 973,27€	54807,00€	90 085,13€	35 278,13 €	129 251,40 €							
DECHETS	1 266 527,68€	1 266 527,68 €	€	712 404,74 €	712404,74€	+ €	€	Camion	275 000,00 €					
TOTAUX	9 194 340,72€	9317411,17€	123 070,45€	9 490 478,67€	9 548 383,72€	57 905,05 €	180 975 ,50 €		2 042 201,70 €	373 591,25 €	- €	- €	. €	

Vote du Budget primitif 2017 et vote des taux

	Taux 2016	Taux 2017 proposés
Cotisation foncière des Entreprises	25,42%	25,95%
Taxe habitation	11,20%	11,42%
Taxe foncière non bâtie	1,81%	1,85%
Taxe foncière bâtie	0,00%	0,70%



Le Président précise que la notification des taux est arrivée ce jour dans les collectivités. Les bases estimées notifiées sont plus favorables que ce qui était envisagé sur la CFE.

Il précise qu'il est important que la Communauté de communes puisse garder une capacité d'intervention dans ses différents domaines de compétences, puisse faire face aux risques notamment économiques et anticiper le financement du déploiement du Très haut débit sur tout le territoire.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

I - VOTE DES TAUX 2017

PAR

- 34 Votants
- 0 Abstention
- 34 voix Pour
- **0 voix Contre**

Ainsi à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire :

- Fixe à 25.95 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises applicable en 2017.
- Fixe à 11.42 % le taux de la Taxe d'habitation applicable en 2017
- Fixe à 1.85 % le taux de la Taxe foncière non bâti applicable en 2017
- Fixe à 0.70 % le taux de la Taxe foncière bâti applicable en 2017
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

II - VOTE DU BUDGET 2017

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du projet du Budget Primitif 2017, le Conseil Communautaire passe au vote.

PAR

- 34 Votants
- 0 Abstention
- 34 voix Pour
- 0 voix Contre

Ainsi à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire :

La séance est levée à 22h45



Procès-Verbal du conseil communautaire du 28 février 2017 Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
arquenay	Olivier	Jean-Pierre	
BANNES	Lavoué	Christian	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	Oger	Roland	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Perthué	Evelyne	
GREZ EN BOUERE	Gaudin	Joseph	
LA CROPTE	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Landelle	Bertrand	
LE BURET	Pennel	Ludovic	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Launay	Noëlle	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
VAL DU MAINE	Cottereau	Michel	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	